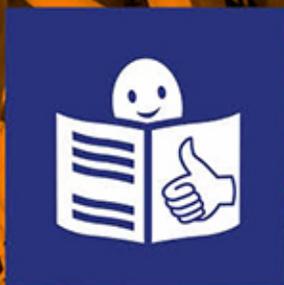


GUIDE HANDICAP

1^{ère} partie





Guide handicap

Je comprends les pictogrammes pour chaque handicap.



Accessible aux personnes à mobilité réduite



Accessible aux non-voyants et/ou malvoyants



Accessible aux sourds et/ou malentendants



Accessible aux personnes handicapées mentales



Accessible aux personnes qui pratiquent la langue des signes française (LSF)



Toilettes accessibles



Parking réservé pour les personnes à mobilité réduite

Sommaire



Je veux m'informer sur la ville de Caen	5
La mission ville handicap	6
Le site internet de la ville de Caen	8
La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap du Calvados (MDPH)	10
Les services de la mairie	12
Les informations juridiques	22
Les informations pratiques	31



Je me déplace dans la ville	40
Les services de la voirie de la ville de Caen.....	41
Dans les bâtiments municipaux	44
Les transports	47



Je cherche un logement	60
La maison de l'habitat.....	61
Les différentes solutions de logement.....	65
Les établissements médico-sociaux pour adultes	70

L'accueil familial.....	72
L'accueil temporaire.....	73



Je veux apprendre.....	76
Les établissements pour la petite enfance	77
Les établissements scolaires	79
Les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés.....	84
L'université de Caen Normandie.....	93
Les services d'accompagnement pour enfants	95



Je cherche du travail	108
Je cherche une formation	109
Je veux accéder à l'emploi.....	114
Je cherche une solution pour mon insertion professionnelle	122
Je cherche les entreprises adaptées	126
Je cherche du travail en milieu protégé.....	129



Je vis au quotidien.....	135
Je suis en situation de handicap et je suis parent	136
Le service aide sociale pour les personnes handicapées	137

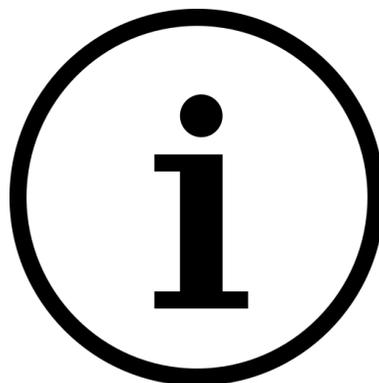
Les services pour rester à domicile.....	139
Les solutions de soutien à domicile	143
Le statut de l'aidant familial.....	148
Le soutien aux aidants	149
Les services d'accompagnement pour adultes	151



Je me soigne.....	158
La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail a 3 grandes missions	159
Les soins infirmiers à domicile	161
L'hospitalisation à domicile	164
Je cherche un gynécologue ou dentiste.....	165
Je cherche du matériel médical	167
Qui peut m'informer sur la santé	168
Les centres médico-psychologiques	175



Je cherche les associations de personnes en situation de handicap.....	181
--	-----



Je veux m'informer sur la ville de Caen

La mission ville handicap

Le site internet de la ville de Caen

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les services de la mairie

Les informations juridiques

Les informations pratiques

La mission ville handicap.



La mission ville handicap est un service de la ville de Caen.

Ce service veille à ce que les décisions du maire soient appliquées.

Ces décisions concernent les personnes en situation de handicap.

La mission ville handicap informe et conseille les personnes handicapées.

Elle informe aussi leurs familles dans tous les domaines de la vie quotidienne :

- L'école
- Le travail
- Les droits
- Le logement
- Les loisirs
- Les transports

La mission ville handicap accompagne les associations de personnes handicapées pour l'organisation d'évènements.

Elle prête du matériel.

Elle recherche de salles.

La mission ville handicap vous aide à avoir une autorisation pour occuper la rue.

La mission ville handicap édite une lettre d'information tous les mois.

Cette lettre s'appelle le Caen Handi info.

Cette lettre regroupe des articles de journaux sur le quotidien des personnes handicapées.

Pour la recevoir gratuitement, j'envoie mon adresse e-mail à la mission ville handicap.



Mission ville handicap
9 rue de l'Engannerie
14000 Caen



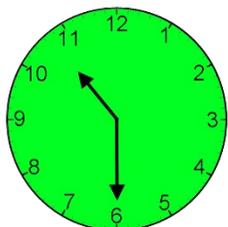
02 31 15 59 75
02 31 15 38 56



missionvillehandicap@caen.fr

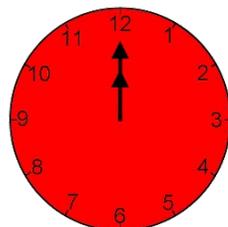
Horaires de la mission ville handicap

Le mardi matin et le jeudi matin de 10h30 à 12h00



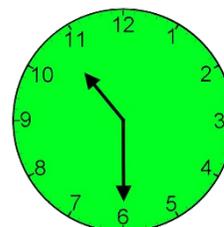
10h30

à



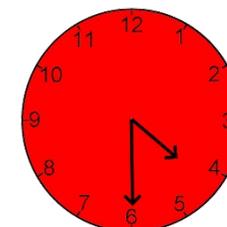
12h00

Le mardi après-midi de 13h30 à 16h30



13h30

à



16h30

Le mercredi il faut prendre un rendez-vous.

Le site internet de la ville de Caen



Le site internet de la Ville de Caen s'adresse à tout le monde.

Le site internet de la ville est **vocalisé**.

C'est un système qui aide les personnes en situation de handicap.

Vocalisé : Cela veut dire que l'on peut écouter un texte écrit.

Le site internet de la ville est équipé d'un système particulier.

Ce système s'appelle **Ability Browser**.

Il est fait pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser la souris et le clavier de l'ordinateur.

Ability Browser est un système qui analyse les mouvements de la tête.

Il permet d'aller sur internet.

Le site internet informe sur l'accessibilité dans la ville.



www.caen.fr

Le Caen Mag

Le Caen Mag est le magazine de la ville de Caen.

Le magazine est disponible en versions adaptées pour les aveugles et les malvoyants.

Le Caen Mag existe en versions CD audio, et en [braille](#).

Le [braille](#) est un système d'écriture avec des points en relief pour les aveugles.

Je peux recevoir le Caen Mag chez moi gratuitement.

Ces deux versions sont aussi disponibles à la bibliothèque Alexis de Tocqueville.

Pour s'abonner au magazine de la ville de Caen.



02 31 15 38 56 ou 02 31 15 59 75



missionvillehandicap@caen.fr

La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap du Calvados (MDPH)



6 places de stationnement

La MDPH conseille les personnes en situation de handicap.

La MDPH explique les différents handicaps à toutes personnes.

La MDPH aide les personnes handicapées et leurs familles à connaître leurs droits.

La MDPH est aussi l'endroit unique pour faire les demandes d'aides.

Voici la liste des différentes aides :

- La demande d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
- Le parcours scolaire (orientation scolaire, demande d'aménagement).
- La carte mobilité inclusion.
- La prestation de compensation du handicap.
- L'affiliation gratuite d'un aidant familial à l'assurance vieillesse.
- L'allocation aux adultes handicapés et son complément de ressources.
- Le droit à l'emploi et à l'orientation professionnelle, l'orientation vers le dispositif d'emploi accompagné.

- L'orientation vers un établissement ou service médico-social pour enfants et adultes
- L'orientation vers un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)



MDPH du Calvados
17 rue du 11 Novembre
14000 Caen



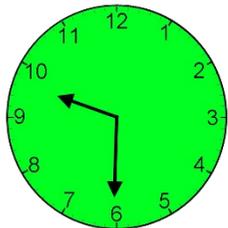
0 800 100 522
02 31 78 91 75



mdph@calvados.fr

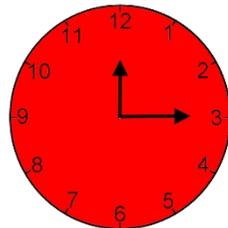
Horaires de la MDPH

Accueil au téléphone de 9h30 à 12h15



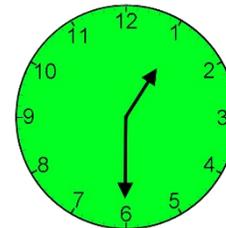
9h30

à



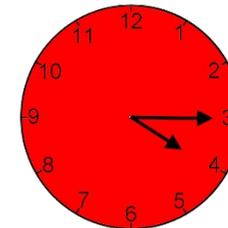
12h15

Accueil sur place de 13h30 à 16h15



13h30

à



16h15

Les services de la mairie

État-civil, citoyenneté



L'accueil est équipé d'une [boucle magnétique](#).

La [boucle magnétique](#) est un système qui permet aux personnes malentendantes d'entendre mieux.

Je peux faire des démarches administratives tel que :

- Demander un acte de naissance
- Je peux m'inscrire sur les listes électorales
- Je peux demander un rendez-vous pour faire ma carte d'identité
- Je peux demander un rendez-vous pour faire mon passeport
- Déposer un dossier de [PACS](#).

Le [PACS](#) veut dire pacte civil de solidarité.

Le [PACS](#) est un contrat qui unit la vie de deux personnes.



Etat civil, citoyenneté

Aile des Jardins

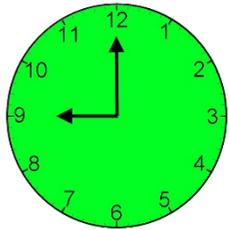
14000 Caen



02 31 30 45 30

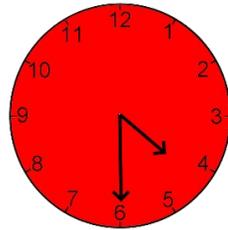
Horaires de l'Etat civil de la mairie

Du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30



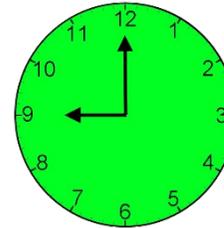
9h00

à



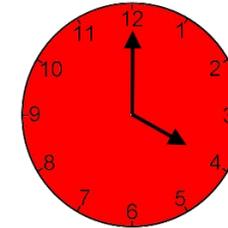
16h30

Le vendredi de 9h00 à 16h00



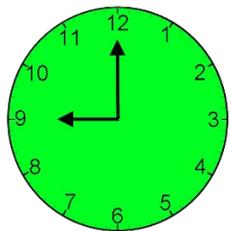
9h00

à



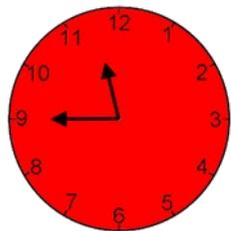
16h00

Le samedi de 9h00 à 11h45



9h00

à



11h45

L'accueil de l'hôtel de ville



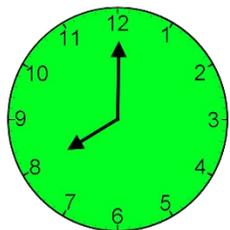
Je peux demander des renseignements à l'accueil de l'hôtel de ville.



02 31 30 45 55

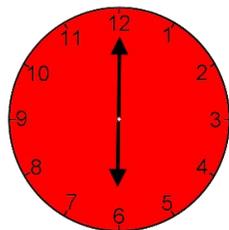
Horaires d'accueil de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00



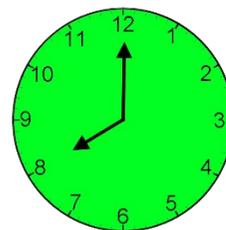
8h00

à



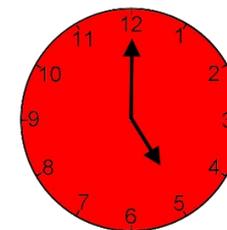
18h00

Le vendredi de 8h00 à 17h00



8h00

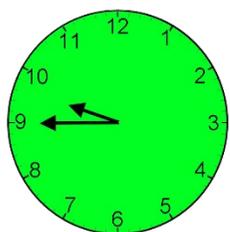
à



17h00

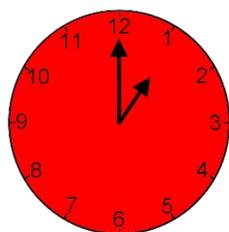
Le samedi, le dimanche et les jours fériés de 9h45 à 13h00

Le matin



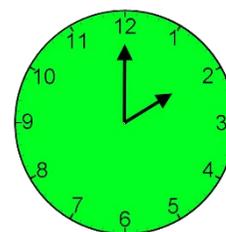
9h45

à



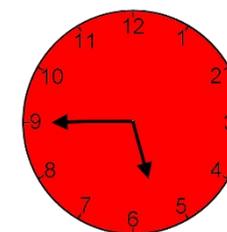
13h00

L'après-midi de 14h00 à 17h45



14h00

à



17h45

Fermé l'après-midi du :

- 25 décembre
- 1er janvier
- 1er mai

Les affaires funéraires.

Les affaires funéraires : Ils s'occupent de tout ce qui concerne les cimetières.

Les personnes peuvent circuler en voiture quand elles ont des difficultés pour marcher.

Il faut demander une **autorisation** au service des affaires funéraires.

Une **autorisation** c'est avoir le droit de faire quelque chose.

Cette autorisation est donnée par le service des affaires funéraires.

Pour l'obtenir il faut présenter :

- Un certificat médical
- Une photographie
- Une pièce d'identité.



02 31 30 42 60



affairesfuneraires@caen.fr

Le 1901, Maison des Associations



5 places de stationnement

Les salles de réunions au rez-de-chaussée sont équipées de [boucles magnétiques](#).

La [boucle magnétique](#) est un système qui permet aux personnes malentendantes d'entendre mieux.

Il faut demander les boucles magnétiques à l'accueil de la maison des associations.

La Maison des Associations peut m'aider à créer et organiser mon association.

La Maison des Associations peut me prêter une salle de réunion.



Le 1901, la maison des associations

8 rue Germaine Tillion

14000 Caen



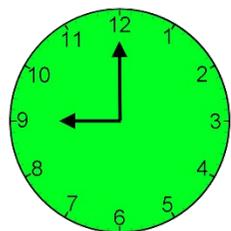
02 31 27 11 91



mda@caen.fr

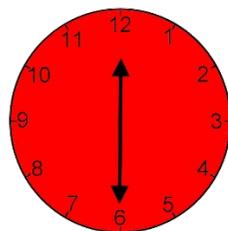
Horaires de la Maison des Associations

Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
18h00



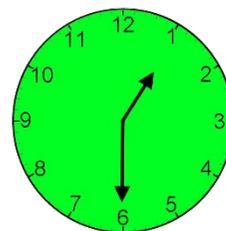
9h00

à



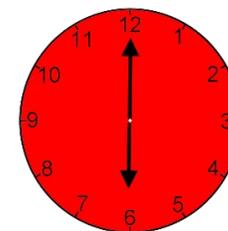
12h30

Et l'après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à



13h30

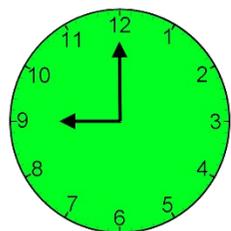
à



18h00

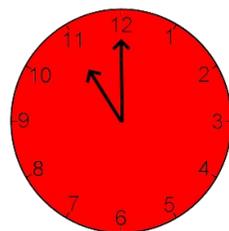
Horaires pour les associations

Du lundi au vendredi de 9h00 à 23h00



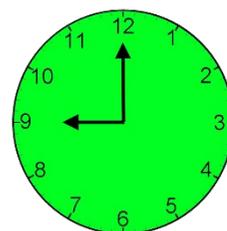
9h00

à



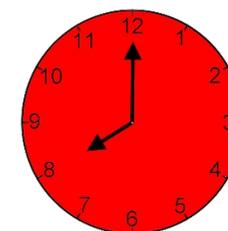
23h00

Le samedi de 9h00 à 20h00



9h00

à



20h00

A la Maison des Associations je peux utiliser un [four à thermo gonflage](#).

[Le four à thermo gonflage](#) permet de faire des documents en relief.

Ce système permet aux aveugles et aux malvoyant de lire des documents.

Pour toute information, il faut s'adresser à Cécitix.



02 31 34 66 86



cecitix@wanadoo.fr

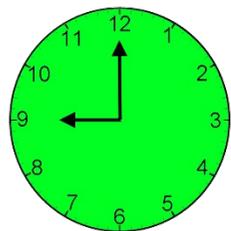
Les Pôles de vie de quartier

Dans les Pôles de vie de quartier je peux trouver les mêmes services qu'à la mairie.

Il y a 4 Pôles de vie dans les quartiers à Caen.

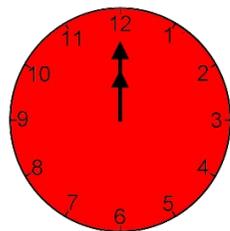
Les horaires sont les mêmes dans tous les pôles de vie de quartier.

Du lundi au vendredi le matin de 9h00 à 12h00



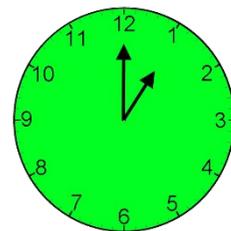
9h00

à



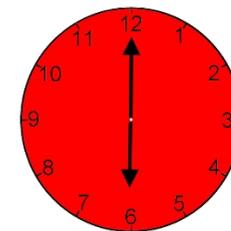
12h00

L'après-midi de 13h00 à 18h00



13h00

à



18h00



Pôle de vie des quartiers rive droite
16 avenue du Capitaine Georges
Guynemer
14000 Caen



02 31 82 73 58



polerivedroite@caen.fr



Pôle de vie des quartiers nord-ouest
5 rue Jean-Racine
14000 Caen



02 31 06 12 90



polenord-ouest@caen.fr



Pôle de vie des quartiers nord-est
15 place Champlain
14000 Caen



02 31 94 65 94



polenordest@caen.fr



Pôle de vie des quartiers centre sud-ouest
Maison de quartier de Venoux
18 avenue des Chevaliers
14000 Caen



02 14 37 31 00



polecentresudouest@caen.fr

Les informations juridiques

Les consultations juridiques

Si j'ai besoin d'informations ou d'aide qui ont un rapport avec la justice :

- Je peux aller aux consultations juridiques.
- C'est gratuit et je ne suis pas obligé de donner mon nom.



Maison de la justice
11 rue Dumont d'Urville
14000 Caen

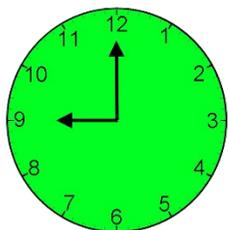


02 50 10 11 45

Horaires de la maison de la justice

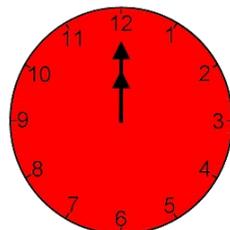
Le matin

Du lundi au vendredi de 9h à 12h00



9h00

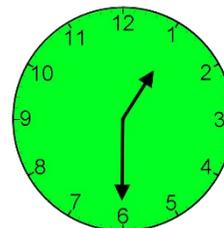
à



12h00

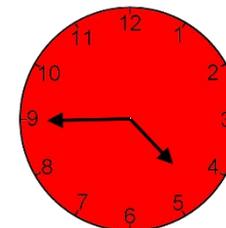
L'après-midi

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h45



13h30

à



16h45

Il y a 2 lieux à Caen pour ce qui concerne la justice.

Le point d'accès au droit du tribunal de grande instance de Caen.



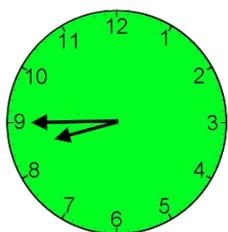
11 rue Dumont d'Urville

14000 Caen

Horaires du tribunal

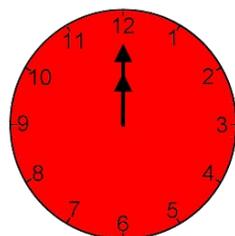
Le matin sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00



8h45

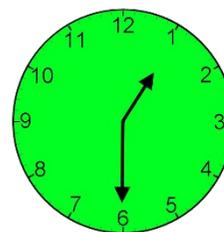
à



12h00

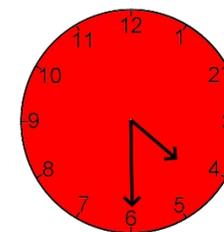
L'après-midi sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30



13h30

à



16h30

Le relais d'accès au droit du pôle de vie rive droite



16 avenue Capitaine Georges Guynemer
14000 Caen



Sur rendez-vous au 02 50 10 13 07



contact@cdad14.fr



www.cdad14.fr

2 mercredis après-midi par mois sont réservés pour les **mineurs** et les jeunes majeurs.

Mineur : C'est quelqu'un qui n'a pas encore 18 ans.

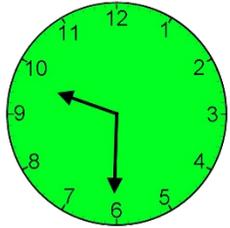
Uniquement par téléphone le 1er mardi de chaque mois



02 31 79 73 32

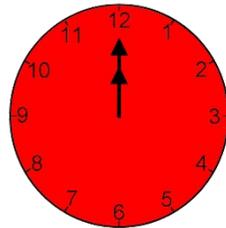
Horaires pour les mineurs

Le matin de 9h30 à 12h00



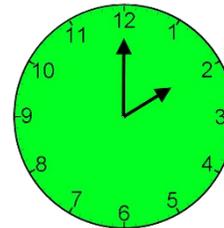
9h30

à



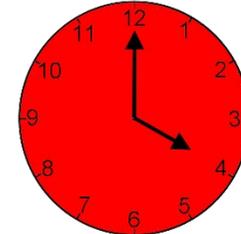
12h00

L'après-midi de 14h00 à 16h00



14h00

à



16h00

Le défenseur des droits

Le défenseur des droits peut m'aider dans plusieurs situations pour :

- Tout ce qui concerne les services publics
- Un problème avec la mairie ou la préfecture
- Si je pense que l'administration ne respecte pas mes droits et mes libertés

Le défenseur des droits lutte aussi contre les **discriminations** et pour **l'égalité**.

La discrimination c'est quand on traite une personne différemment des autres.

La discrimination c'est de ne pas donner les mêmes droits à tout le monde.

L'Égalité c'est quand on donne à tout le monde les mêmes droits

Le défenseur des droits travaille pour la défense des enfants.

A Caen on peut contacter des défenseurs des droits dans 2 lieux différents.

Le premier lieu est à la préfecture.

Monsieur Jean-Pierre Brenet reçoit tous les jours

- Sur rendez-vous.
- Le vendredi matin sans rendez-vous.

Monsieur Pierre Champod reçoit le mardi matin sans rendez-vous.



Préfecture du Calvados
Rue St-Laurent
14 000 Caen



02 31 30 64 82



jean-pierre.brenet@defenseurdesdroits.fr
pierre.champod@defenseurdesdroits.fr



www.defenseurdesdroits.fr

Le deuxième lieu est à la maison de la justice

Madame Marie-Odile Colin reçoit le premier et troisième vendredi matin de chaque mois.

Elle reçoit aussi le deuxième et quatrième samedi matin de chaque mois.

Enfin elle reçoit le troisième mardi matin de chaque mois.



Maison de la justice et du droit
11 rue Dumont d'Urville
14000 Caen



02 50 10 11 45



marie-odile.colin@defenseurdesdroits.fr



www.defenseurdesdroits.fr

Soutien Info Tutelle Calvados

Soutien info tutelle est un dispositif pour aider et soutenir les tuteurs familiaux.

Plusieurs associations organisent ce dispositif.

Les associations sont :

- ACSEA : Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
- SATC : Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien
- ATMP : Association Tutélaire des Majeurs Protégés du Calvados
- UDAF 14 : Union Départementale des Associations Familiales du Calvados



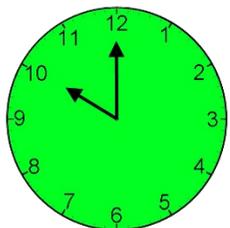
Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion.
14 000 Caen



02 31 79 22 95

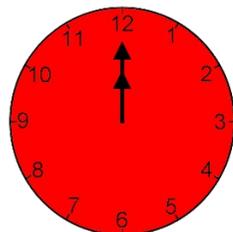
Horaires Soutien Info Tutelle

Sur rendez-vous le jeudi matin de 10h00 à 12h00



10h00

à



12h00

Le médiateur de l'éducation nationale

Je demande de l'aide au [médiateur](#) de l'éducation nationale quand j'ai un problème.

[Médiateur](#) : C'est une personne qui cherche des solutions entre deux personnes.

Il y en a un pour :

- Le collègue
- Le lycée ainsi que l'université.
- La formation pour adulte.



Le médiateur de Caen
Rectorat
168 rue Caponière
14061 Caen Cedex



02 31 30 15 98



mediateur@ac-caen.fr

Si je travaille au ministère de l'éducation nationale je peux avoir des problèmes.

Je peux demander au médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de m'aider.



Le médiateur de l'éducation nationale et
de l'enseignement supérieur
Carré Suffren
110 rue Grenelle
75357 Paris



mediateur@education.gouv.fr

Les informations pratiques

Interprètes en langue des signes française



L'**interprète** en langue des signes permet de faire communiquer des personnes malentendantes.

Interprète : C'est une personne qui traduit une langue pour faire comprendre les informations.

Cela peut-être :

- Chez le médecin
- Dans une administration
- Après d'un travailleur social
- En réunion professionnelle
- Au travail
- Pour les loisirs.

Ces interventions peuvent être financées par la **PCH**.

PCH : Prestation de Compensation du Handicap.

La prestation de compensation du handicap est une aide financière.

Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

Les interprètes interviennent à la demande :

- Des entreprises
- Des organismes culturels
- Des mairies.

Les interprètes aident pour l'accessibilité des personnes malentendantes.

La ville de Caen propose un service d'interprètes en langue de signes.

Un interprète en langue des signes française peut-être mis à ma disposition gratuitement.

Pour avoir ce service il faut que j'habite à Caen.

Cela peut m'aider pour faire une démarche administrative dans un des services suivants.

- Service État civil
- Service Citoyenneté
- Pôle de vie de quartier rive droite
- Pôle de vie de quartier nord-ouest
- Pôle de vie de quartier nord-est
- Pôle de vie de quartier centre/sud-ouest
- Permanences du maire, des maires-adjoints et des délégués de quartiers
- Info accueil Petite enfance
- Les multi-accueils municipaux

- Les relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM)
- Direction de l'Éducation
- Maison de l'habitat
- Service communal du Logement
- Direction de l'Urbanisme
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Le 1901, Maison des associations
- Direction des Sports
- Bibliothèques de Caen.

Je prends contact moi-même avec une interprète en langue des signes française.

Anne-Sophie Zewe



06 85 44 77 96



annesophie.zewe@hotmail.fr

Elsa Glückmann-Bertoli



06 69 63 44 48



elsa.gluckmann@gmail.com



@ELSALanguedesSignesAutrement



Elsagluckmann

Blog

<http://elsagluckmann.blogspot.com>

Vanessa Planchon



06 17 90 26 41



vanessa.planchon@hotmail.fr



@vanessaplanchoninterprete

Sophie Desmoulains



06 30 71 79 20



sdesmoulains@icloud.com

Claire Luce



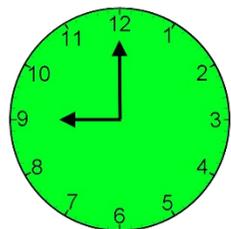
07 50 56 07 74



claireluce.interprete@gmail.com

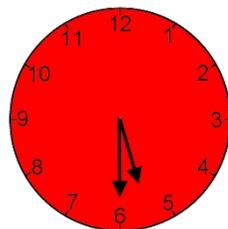
Horaires pour prendre un rendez-vous avec une interprète en langue des signes française.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30



9h00

à



17h30

Je veux apprendre la langue des signes française



Je prends contact avec visuel LSF Normandie.

Avec visuel LSF je peux prendre des cours le soir ou pendant les vacances.

Visuel LSF peut venir dans mon entreprise pour expliquer la langue des signes française.

Visuel LSF intervient à Rouen et à Caen.



Visuel LSF

1 rue Edmond Gombeaux

14000 Caen



02 31 91 76 80



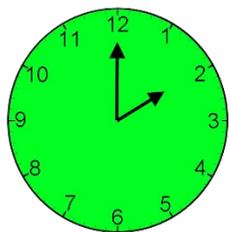
contact.normandie@visuel-lsf.org



www.visuel-lsf.org

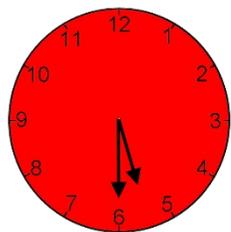
Horaires de visuel LSF

Le lundi, le mardi et le jeudi de 14h00 à 17h30



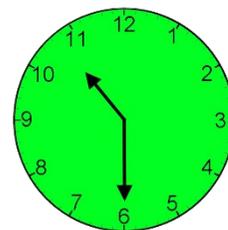
14h00

à



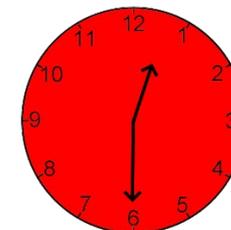
17h30

Le mercredi matin de 10h30 à 12h30



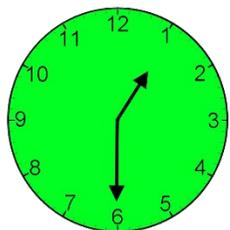
10h30

à



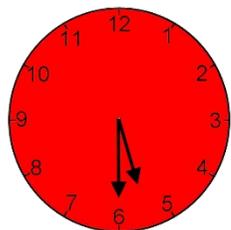
12h30

Le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30



13h30

à



17h30

Les Services de retranscription de la parole en direct

Les services de retranscription sous-titrent sur un écran en direct la parole :

- D'une conférence
- D'une émission de télévision.

Les Services de retranscription travaillent pour l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes.

Dans la Manche et le Calvados deux services existent.



Systeme Risp

4 rue Alfred-Kastler

14000 Caen



02 31 29 20 66



info@systemerisp.com



www.systemerisp.com



Scop le messageur
7 rue Armand Herpin Lacroix
35 000 Rennes



06 40 79 08 72



contact@lemessageur.com



www.lemessageur.com



Je me déplace dans la ville

Les services de la voirie de la ville de Caen

Dans les bâtiments municipaux

Les transports

Les services de la voirie de la ville de Caen

La voirie c'est l'aménagement des rues, des trottoirs, des feux dans la ville.

En 2005 une loi prévoit que les rues soient accessibles pour tout le monde.

Une loi : C'est un texte qui organise les relations entre les personnes vivant dans un pays.

Dans la loi cela s'appelle le PAVE.

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics.

Les services voirie de la Ville de Caen calculent les travaux.

Ces travaux sont nécessaires pour rendre la ville encore plus accessible.

Ces services s'occupent des feux de signalisation sonores pour personnes aveugles et malvoyantes.

Ces services s'occupent des places de stationnement pour personnes handicapées.

Ces services s'occupent aussi des travaux permettant de se déplacer partout.



Communauté urbaine Caen la mer
Direction de la voirie service déplacements
urbains
18 rue de la Cotonnière
14000 Caen



02 31 75 49 45



dv@caenlamer.fr

Les feux tricolores.

Dans les rues les feux tricolores sont équipés d'enceintes.

Les enceintes donnent des messages de sécurité et de direction.

Ces messages servent aux aveugles et aux malvoyants.

On peut déclencher les messages avec une télécommande.

Les aveugles et les malvoyants peuvent obtenir une télécommande gratuitement.

Pour obtenir cette télécommande je dois donner une preuve de mon adresse.

Je dois donner ma carte mobilité inclusion.

Je peux donner aussi ma carte d'invalidité avec la mention **cécité** ou canne blanche.

Cécité : Etat d'une personne qui est aveugle.

Je peux avoir une télécommande :

- Si j'ai une déficience visuelle même sans mention sur ma carte.
- Si j'habite à Caen il faut venir au centre communal d'action sociale.



Mission ville handicap
9 rue de l'Engannerie
14000 Caen



02 31 15 38 56

Je peux obtenir cette télécommande si j'habite une commune de Caen la Mer.

Je dois donner :

- Une preuve de mon adresse
- La copie de ma carte invalidité ou la carte mobilité inclusion.



Communauté urbaine Caen la Mer

Mission accompagnement des communes

16 rue Rosa Parks

14050 Caen cedex 4



02 31 28 40 31

Je peux aussi envoyer ces documents par mail.



s.montaland@caenlamer.fr

Le stationnement est gratuit pour les personnes en situation de handicap.

Je peux me garer partout gratuitement.

Il faut que j'ai une carte de stationnement pour personnes en situation de handicap.

Je ne peux pas me garer dans un parking souterrain.

Dans les bâtiments municipaux

Les bâtiments de la ville doivent-êtré accessibles pour tout le monde.

C'est [une loi](#) de 2005 qui le demande.

[Une loi](#) : C'est un texte qui organise les relations entre les personnes vivant dans un pays.

Dans la loi cela s'appelle l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

La direction des bâtiments communaux organise les travaux sur 9 ans.

Cela se fait dans tous les secteurs d'activités.

Les différents secteurs d'activités sont :

- Le Scolaire
- Les Sports
- Le Culturel
- Les Loisirs.

Différentes solutions sont possibles pour améliorer l'accès aux lieux publics.

Ils sont réalisés selon le type de handicap :

- Pour le handicap moteur on installe des rampes d'accès ou des ascenseurs.
- Pour le handicap mental on installe un accueil spécifique avec des documents en **FALC**.

FALC : facile à lire et à comprendre.

- Pour le handicap visuel on installe des :
 - Bandes de guidage
 - Repères en braille
 - Balises vocales
 - Un accompagnement par un agent d'accueil.
- Pour le handicap auditif on communique :
 - Avec la lecture sur les lèvres pour les malentendants
 - Avec la langue des signes française pour les sourds



Ville de Caen

Direction des bâtiments service

équipements sécurité handicap

16 rue Rosa Parks

14050 Caen cedex 4



02 31 28 40 34



02 31 79 61 44



DB-accessibilité@caen.fr

Je peux remplir un formulaire si je rencontre des **obstacles** pour me déplacer.

- Dans la rue
- Dans un établissement municipal

Ce formulaire est disponible sur le site de la ville de Caen.

Un obstacle : C'est quelque chose qui est difficile à passer.



caen.fr/deplacements-et-accessibilite

Les transports

L'agence Twisto



Les bus Twisto

Les bus Twisto ont rédigé un guide d'accessibilité.

Dans le guide on peut trouver différentes informations pour contacter Twisto comme :

- L'adresse
- Le téléphone
- Le site internet
- L'accueil des personnes malentendantes.

Dans le guide de Twisto on peut trouver des informations.

Cela nous aide pour utiliser les transports

- Sur les lignes du tram
- Sur les lignes du bus

On trouve aussi les coordonnées de [Twisto Access](#).

[Twisto Access](#) : C'est un moyen de transport pour les personnes en situation de handicap.

Le bus est gratuit pour les personnes qui vivent avec l'[AAH](#).

[AAH](#) : Allocation Adulte Handicapé.

- Les malvoyants
- Les aveugles

Voici la procédure à suivre :

Si je suis malvoyant ou aveugle, je vais directement à l'agence Twisto

J'y vais avec ma carte [MDPH](#) avec "[cécité](#)" inscrit dessus.

[MDPH](#) : Maison départementale des personnes handicapées.

[Cécité](#) : Etat d'une personne qui est aveugle.

Il faut se présenter à l'agence Twisto avec :

- Ma carte d'identité
- Une photo d'identité
- Une preuve de mon d'adresse

Si je suis titulaire de l'**AAH** je vais à la mairie avec :

AAH : Allocation Adulte Handicapée.

- Ma carte d'identité
- Une photo d'identité
- Une preuve de mon d'adresse
- Une preuve de l'allocation adulte handicapé.

Avec ses documents la mairie me donne une carte jaune.

Avec cette carte jaune je peux aller à l'agence Twisto

Cela me permet d'avoir la carte de bus gratuite.



Agence Twisto

51, rue de l'Oratoire

14000 Caen



02 31 15 55 55



clients@twisto.fr



www.twisto.fr

Si je suis malentendant je peux téléphoner en passant par le site internet d'[Elioz](#).

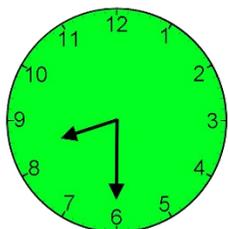
[Elioz](#) c'est un site internet pour les personnes malentendantes.



elioz.fr

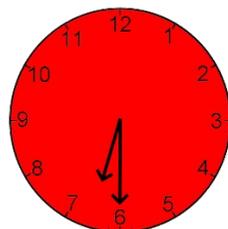
Horaires de l'agence Twisto

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30



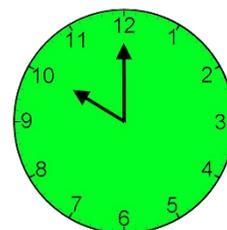
8h30

à



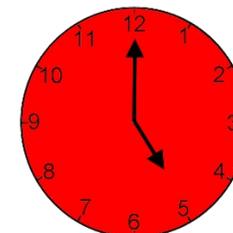
18h30

Le samedi de 10h à 17h



10h00

à



17h00

Transports scolaires adaptés

Les frais de transports sont pris en charge par le département du Calvados.

Cela est réservé pour les enfants en situation de handicap.

Cela se fait dans les situations suivantes :

- Si l'enfant est scolarisé en milieu ordinaire
- Si l'enfant ne peut pas utiliser les transports en commun
- Si le taux d'incapacité de l'enfant est égal ou supérieur à 50 %
- Si un avis favorable est délivré par la [MDPH](#) du Calvados.

[MDPH](#) : Maison départementale des personnes handicapées

Le coût du transport est inclus dans le prix de journée de l'établissement.

Ceci est réservé pour les enfants qui fréquentent les établissements médicosociaux.



Département du calvados

Direction de l'autonomie Service Maintien à domicile

Bâtiment F2

17 avenue Pierre Mendès France

14035 Caen



02 31 57 15 89

Twisto avec l'association Handuo Tandem propose un accompagnement gratuit.

Celui-ci est fait pour les personnes qui ont des problèmes de déplacement.

Cet accompagnement se fait en bus ou en tram.

Il faut réserver par téléphone ou par mail.



02 50 28 66 40



handuo.caen@gmail.com

Il existe d'autres transports adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Ils sont à Caen et sur l'agglomération caennaise.

La liste est disponible sur le site de la ville de Caen.



caen.fr

Un atlas tactile de Caen



Cécitix est une association qui travaille pour l'accessibilité des aveugles et des malvoyants.

C'est une association qui est en Basse-Normandie.

Cécitix a réalisé un [atlas tactile](#) des rues de Caen.

[Un atlas tactile](#) réunit des cartes des rues de Caen en relief.

[Tactile](#) : Qui peut être compris en passant les doigts dessus.

L'atlas tactile permet aux aveugles et aux malvoyants de :

- Se repérer
- Se déplacer dans la ville

Il est composé de 38 cartes classées quartier par quartier.

Il est fabriqué pour que les personnes retrouvent facilement les :

- Lignes de tram
- Rues
- Grandes avenues
- Boulevards.

Des gros points signalent les :

- Monuments
- Espaces verts
- Places.

Je peux consulter l'atlas tactile :

- A l'accueil de l'hôtel de ville
- Au centre communal d'action sociale.

L'atlas tactile a été réalisé avec le soutien du [CCAS](#).

[CCAS](#) : Centre communal d'action sociale.

La distribution est organisée par Cécitix.



02 31 34 66 86



cecitix@wanadoo.fr

Gare de Caen



4 places de stationnement devant la gare.

6 places de stationnement derrière la gare.

A la gare de Caen il y a des solutions pour les personnes à mobilité réduite.

Les personnes à mobilité réduite doivent se présenter à l'accueil.

Il faut venir 30 minutes avant le départ du train.

Un agent de la gare peut prendre en charge un seul bagage.

Ce bagage doit peser 15 kg au maximum.

Il y a des fauteuils roulants à disposition.

Il y a aussi des ascenseurs pour aller sur les quais.

Il faut réserver son billet de train 48 heures avant le départ.

Accès Plus



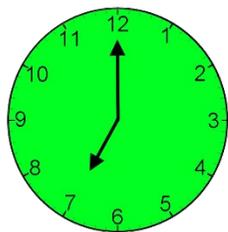
3635



www.oui.sncf/services/acces-plus

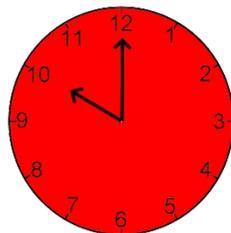
Horaires pour contacter Accès Plus

Tous les jours de 7h à 22h



7h00

à



22h00

Si je suis malentendant je peux téléphoner en passant par le site internet d'[Elioz](#).

[Elioz](#) c'est un site internet pour les personnes malentendantes.



elioz.fr

Aéroport de Caen-Carpiquet



5 places de stationnement.

Le parking est gratuit.

Il y a un service d'aide.

Je peux demander ce service quand je réserve le billet.

Je dois demander ce service 48 heures avant le vol.

A l'avant de l'avion des places sont réservées pour les personnes en fauteuil roulant.



Route de Caumont
14650 Carpiquet



02 31 71 20 10



02 31 26 01 92



aeroventes@caen.cci.fr



<http://caen.aeroport.fr/mobilité-réduite>

Aéroport De Deauville-Normandie



21 places de stationnement.

Si je suis en fauteuil roulant :

- Je peux demander de l'aide pour monter dans l'avion en priorité.



14310 Saint-Gatien-des-Bois



02 31 65 65 65



02 31 65 46 46



information@aeroportdeauville.com



www.deauville.aeroport.fr

Gare maritime de Caen-Ouistreham



6 places de stationnement.

Je peux aller en Angleterre en prenant un bateau à Ouistreham.

Il y a des fauteuils roulants à la disposition des personnes.

Les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Avenue du Grand Large
14150 Ouistreham



02 31 36 36 36



www.brittany-ferries.fr



Je cherche un logement

La maison de l'habitat

Les différentes solutions de logements

Les établissements médico-sociaux pour adultes

L'accueil familial

L'accueil temporaire

La maison de l'habitat



La maison de l'habitat m'aide dans mes recherches :

Si je cherche un logement dans les communes de Caen.

La maison de l'habitat peut m'aider si je suis locataire ou propriétaire.



Hôtel de la Communauté urbaine
16 rue Rosa Parks
14 000 Caen



02 31 38 31 38



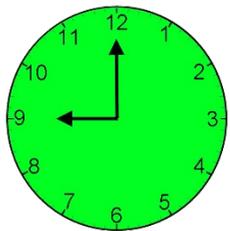
maisonhabitat@caenlamer.fr



www.maisonhabitat.caenlamer.fr

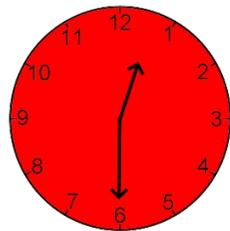
Horaires de la maison de l'habitat

Le matin du lundi au jeudi 9h00 à 12h30



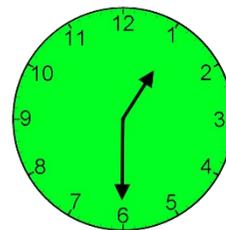
9h00

à



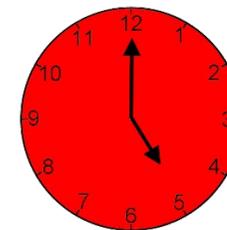
12h30

L'après-midi de 13h30 à 17h00



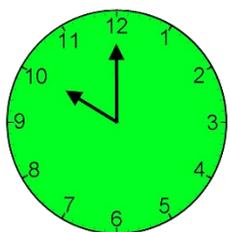
13h30

à



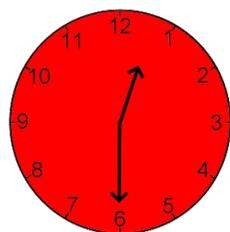
17h00

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30



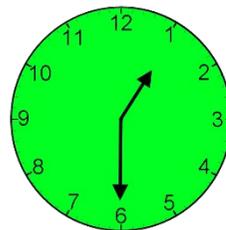
10h00

à



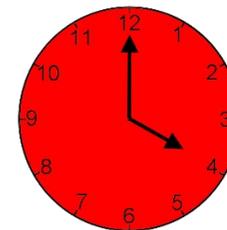
12h30

Le vendredi après-midi de 13h30-16h00



13h30

à



16h00

Le service communal du logement de la ville de Caen



Le service communal du logement peut m'aider à chercher un logement à Caen uniquement.

La Ville de Caen n'a pas de logements.

La Ville de Caen dispose de logements réservés.

Elle propose des candidats aux [bailleurs sociaux](#).

[Les bailleurs sociaux](#) : Ce sont les propriétaires de logements dans le parc de logements publics.



Le service communal du logement de la ville
de Caen.

9 Rue de l'Engannerie

14000 Caen



02 31 15 38 65

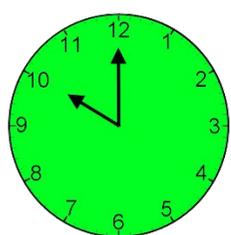


service-communal-logement@caen.fr

Les horaires du service communal du logement de la ville de Caen

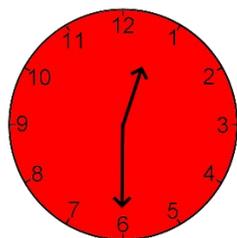
Fermé au public le mercredi après-midi

Le lundi au vendredi matin de 10h00 à 12h30



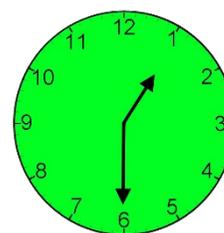
10h00

à



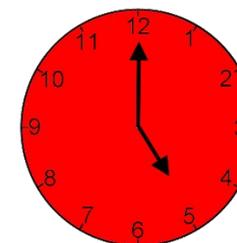
12h30

Le lundi et le jeudi après-midi de 13h30 à 17h00



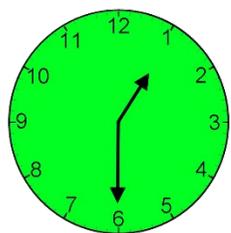
13h30

à



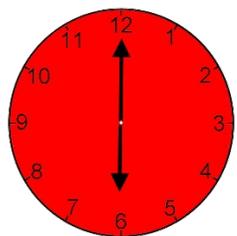
17h00

Le mardi après-midi de 13h30 à 18h00



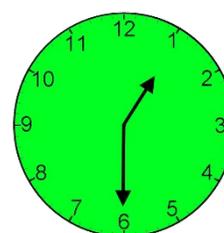
13h30

à



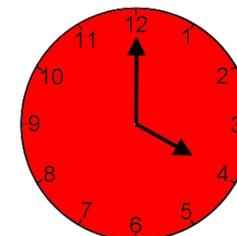
18h00

Le vendredi après-midi de 13h30 à 16h00



13h30

à



16h00

Si j'ai besoin d'information pour aménager mon logement je m'adresse à la [MDPH](#) du Calvados.

[MDPH](#) : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Cet aménagement doit être lié à un handicap.

Il existe des possibilités de financement.



www.calvados.fr/mdph

Les différentes solutions de logement.

J'ai des difficultés à être chez moi.

Je ne souhaite pas vivre dans un établissement.

Il existe plusieurs solutions.

Service d'accompagnement et de suivi en logement autonome.

Le service de [l'APAEI](#) de Caen propose :

[APAEI](#) : Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

- 16 appartements autonomes à Hérouville Saint Clair, Epron et Ifs.
- 12 places d'hébergement en foyer à Blainville sur Orne.
- 16 places d'hébergement en foyer à Saint André sur Orne.

Si je suis intéressé par ce service je peux contacter :

- Madame Sainthuille

- Madame Briard



Service d'accompagnement et de suivi en
logement autonome.

15 rue Elie de Beaumont

14000 Caen



02 31 15 51 20



assoc@apaei-caen.org



www.apaei-caen.org

Service d'accompagnement et de suivi en logement autonome.

Ce service de l'APAEI des Pays d'Auge et de Falaise propose :

- 15 appartements individuels réservés aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Il faut avoir une notification de la MDPH du Calvados.

Les logements se trouvent dans le quartier Beaulieu à Caen.

Pour en bénéficier je dois payer mon loyer.

Dans la résidence il y a des travailleurs sociaux qui m'accompagnent au [quotidien](#).

[Quotidien](#) : Chaque jour.

Dans la résidence il y a aussi une [maitresse de maison](#) qui y habite.

[Maitresse de maison](#) : C'est une personne qui s'occupe des tâches quotidiennes d'une maison.



Service d'accompagnement et de suivi en
logement autonome.

60 rue de la Folie
14000 Caen



02 31 86 31 14



savs.caen@apaeipapf.fr



www.apaeipapf.fr

La résidence du Clos Joli propose :

- 13 appartements aménagés pour les personnes malvoyantes et aveugles
- 10 appartements aménagés pour les personnes à mobilité réduite



La résidence du Clos Joli
Boulevard Clémenceau
14000 Caen



mibidault@laposte.net

Ti'Hameau

Cette résidence propose :

- des appartements pour des personnes handicapées lourdement dépendantes
- des appartements pour des personnes valides dans le même immeuble.
- un service d'auxiliaires de vie est présent sur place 24h sur 24 et tous les jours de l'année.



4-6 boulevard Victor Hugo
14 123 Ifs



contact@ti-hameahameau.com



www.ti-hameau.com

Mutualité Française Normandie

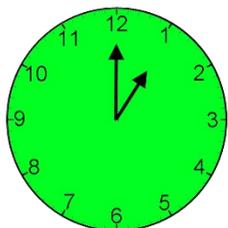
La résidence Luce propose 20 logements.

Cela permet d'accueillir des personnes en situation de handicap psychique.

Au rez-de-chaussée il y a un espace collectif animé par des professionnels présents.

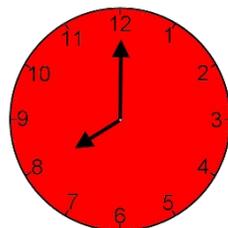
Horaires de présence des professionnels de la résidence Luce

Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 13h00 à 20h00



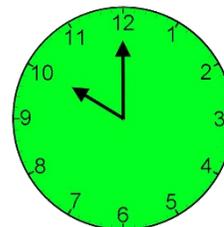
13h00

à



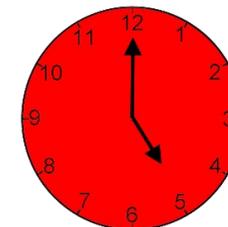
20h00

Le mercredi et le week-end de 10h00 à 17h00



10h00

à



17h00

La résidence dispose de 10 logements.

Cela permet d'accueillir des personnes en situation de handicap moteur.

Il y a des professionnels présents 24h00 sur 24h00 pour les accompagner.



Résidence Luce
47, rue des Frères Lumière
14000 Caen



09 67 68 85 76
06 02 13 24 47



residenceaccueil.luce@mfn-ssam.fr



<https://www.mfn-ssam.fr>

Les établissements médico-sociaux pour adultes

Il y a plusieurs établissements d'accueil pour adultes.

Ils sont donnés en fonction de l'**autonomie** des personnes.

L'**autonomie** c'est ce que je peux faire par moi-même.

C'est la **MDPH** du Calvados qui décide vers quelles structures je peux aller.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le Conseil Départemental du Calvados propose un guide.

Dedans on peut trouver tous les services et les établissements.



Conseil Départemental du Calvados
Direction de l'autonomie Bât F2
17 avenue Pierre Mendès-France
BP 10519
14 035 Caen cedex 1



autonomie@calvados.fr



02 31 57 17 18



calvados.fr

Maison d'Accueil Spécialisé

La maison d'Accueil Spécialisé peut m'aider si :

J'ai de grosses difficultés intellectuelles et physiques.

- Je ne suis pas capable d'assumer ma vie au quotidien.
- J'ai besoin d'une surveillance médicale et de soins tous les jours.

La maison d'accueil spécialisé propose :

- Un accueil de jour

- Un internat
- Un accueil temporaire.

La liste des maisons d'accueil spécialisé est disponible à la mission ville handicap.
Ce sont les maisons d'accueil spécialisé qui se trouvent dans le Calvados.



02 31 15 38 56



missionvillehandicap@caen.fr

L'accueil familial

L'accueil familial me permet de ne pas vivre dans un établissement.

Je signe un contrat avec la famille qui m'accueille.

Ce contrat définit ce que je dois payer tous les mois.

Le contrat explique aussi comment je suis hébergé.

Je participe à la vie de la famille.



Conseil Départemental du Calvados
Direction de l'autonomie
Bât F2
17 avenue Pierre Mendès-France
BP 10519
14 035 Caen cedex 1



02 31 57 16 35

L'accueil temporaire

L'accueil temporaire est une solution d'accueil de courte durée.

C'est une solution pour les personnes en situation de handicap.

Cet accueil a 2 objectifs :

- Offrir un changement de cadre de vie pour les personnes en situation de handicap.
- Permettre aux familles de personnes en situation de handicap de se reposer.
- Ce temps est d'une courte durée.

Le **GRATH** est un groupe de personnes.

Elles travaillent sur l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap

Elles travaillent aussi sur l'accueil des personnes âgées.

Le **GRATH** : Groupe de Réflexion réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes Handicapées et des personnes âgées.

Le GRATH propose différents accueils temporaires :

- Foyer de vie
- Maison d'accueil spécialisé
- Accueil familial
- Appartement thérapeutique

Le GRATH a aussi des places disponibles dans toute la France.

Il donne les renseignements pour l'accès aux places.

En France il y a :

- 900 places pour enfants handicapés dans 125 structures
- 2850 places pour adultes handicapés dans 850 structures
- 14 500 places pour personnes âgées dans 3 215 structures.

Le GRATH travaille avec deux associations

- Vacances répit familles
- Famidac
- Famidac



GRATH

4 parcs d'Activités de Doaren Molac

56610 Arradon



02 97 63 44 25



contact@sos-repit.fr



www.accueil-temporaire.com ou www.sos-repit.fr

Association vacances répit familles



05 57 88 58 85



contact@vrf.fr



www.vrf.fr



Association Famidac

Bouteillac

07110 Rocles



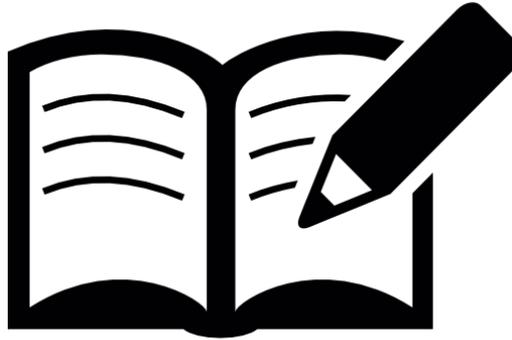
04 75 88 38 64



09 72 11 14 61



www.famidac.fr



Je veux apprendre

Les établissements pour la petite enfance

Les établissements scolaires

Les établissements médico-sociaux pour enfants

L'Université de Caen

Les services d'accompagnement pour enfants

Les établissements pour la petite enfance

Les établissements pour la petite enfance de la ville de Caen

Les établissements pour la petite enfance de la ville de Caen sont gérés par le [CCAS](#).

[CCAS](#) : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le centre communal d'action sociale gère 14 établissements.

Ces établissements peuvent accueillir des jeunes enfants en situation de handicap.

Chaque enfant en situation de handicap est accueilli.

Cela se fait en fonction de ses besoins et ceux de ses parents.

Le personnel des établissements est sensibilisé aux différents handicaps.

Les locaux sont accessibles aux différents handicaps.

Du matériel adapté est à disposition.

Des accompagnants éducatif et social sont présents sur 6 établissements.

Des psychologues et des médecins peuvent être rencontrés.

Un travail est fait avec la [CAF](#) et aussi de nombreux partenaires.

[CAF](#) : Caisse d'Allocation Familiale.



Maison des Familles
Info accueil petite enfance
Rue Daniel Huet
14000 Caen



02 31 15 38 51



ccasenfance@caen.fr

Les structures pour la petite enfance de la caisse d'allocation familiales

La Caisse d'Allocation Familiale gère 4 haltes garderies.

Les 4 haltes garderies accueillent les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Les enfants qui ont une maladie qui demandent des soins sont accueillis.

L'équipe de la garderie adapte l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins.

Il faut vérifier si l'accueil de l'enfant est possible avec le groupe des autres enfants.

Pour en savoir plus sur les établissements de la caisse d'allocations familiales :



www.caf.fr

Les établissements scolaires

Les écoles maternelles et les écoles primaires

Tous les enfants ont le droit d'aller à l'école à partir de 3 ans.

C'est la **MDPH** qui organise un projet pour l'enfant en situation de handicap.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

On appelle ça le projet personnalisé de scolarisation.

Ce projet est fait avec la famille de l'enfant en situation de handicap.

L'enfant peut aller dans l'école de son quartier ou dans un établissement spécialisé.

La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune à tous les autres enfants.

En fonction du projet personnalisé de scolarisation, l'enfant peut avoir du matériel adapté.

L'enfant peut aussi être suivi par un accompagnant d'élève en situation de handicap.

La scolarisation collective en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune.

Il est avec d'autres enfants en situation de handicap.

Cette classe s'appelle les **ULIS**.

ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Dans cette classe l'enseignement est adapté.

Il y a aussi des activités communes avec les autres élèves.

La cantine

L'enfant en situation de handicap peut avoir des besoins particuliers pour manger le midi.

On peut trouver une solution avec l'école.

L'école, la cantine et les établissements médico-sociaux travaillent tous ensemble.

Ils font cela pour le bien des enfants.

Depuis 2015 la Ville de Caen prête des locaux d'une école maternelle.

Cette école accueille des enfants autistes.

Cette classe est gérée par l'**IME** Les Coteaux Fleuris de l'association Autisme Apprendre Autrement

IME : Institut Médico Educatif.

En 2017 la ville de Caen a fait la même chose avec l'**ITEP** Camille Blaisot.

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique.

Les élèves viennent par demi-journée.

En 2019 l'**IME** André Bodereau peut envoyer des élèves à l'école Vieira Da Silva.

Les élèves en situation de handicap rencontrent des professionnels du médical et du social.

Ils les rencontrent sur leur lieu de scolarisation.

Beaucoup d'écoles sont accessibles aux enfants en situation de handicap à Caen.

L'objectif de la ville de Caen est d'avoir une école accessible par quartier.

Pour connaître les coordonnées des écoles maternelles et primaires :



Direction de l'éducation.

Service vie scolaire

Hôtel de ville

Esplanade Jean Marie Louvel

14 000 Caen



02 31 30 42 00



DE-Inscription-Scolaire@caen.fr



caen.fr

[Rubrique Enfants et ados/A l'école](#)

Les collèges et les lycées

La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

Il peut aussi aller au collège ou au lycée de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune à tous les autres élèves.

En fonction du projet personnalisé de scolarisation l'enfant peut avoir du matériel adapté.

La scolarisation collective en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

Il peut aller aussi au collège ou au lycée de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune.

Il est avec d'autres élèves en situation de handicap.

Cette classe s'appelle les **ULIS**.

ULIS : Unités localisées pour l'inclusion sociale.

Dans cette classe l'enseignement est adapté.

Il y a aussi des activités communes avec les autres élèves.

Pour connaître les coordonnées des collèges :



Conseil départemental du Calvados

Direction des collèges

23/25 boulevard Bertrand

14035 Caen



02 31 57 12 28



02 31 57 12 49



adressecolleges@calvados.fr

Pour connaître les coordonnées des lycées :

Conseil Régional de Normandie Direction des lycées de Normandie



02 35 52 31 44



www.normandie.fr

Il y a aussi un site internet sur l'adaptation scolaire et la scolarisation.

Il y a des informations pour les élèves handicapés dans le Calvados :

Je peux avoir des renseignements sur l'école et le handicap partout en France.



<https://prim14.discip.ac-caen.fr/ASH>



0 800 730 123

Ce numéro est gratuit.

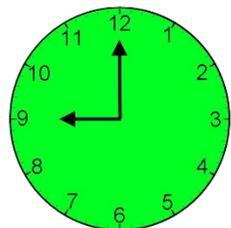
Il s'appelle « Aide Handicap Ecole »



aidehandicapecole@education.gouv.fr

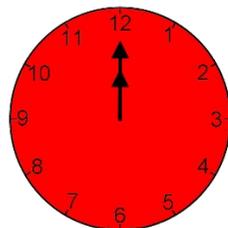
Horaires numéro « Aide Handicap Ecole » :

Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



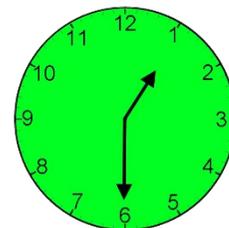
9h00

à



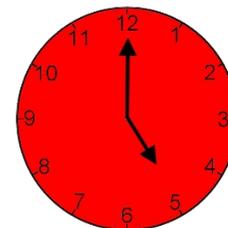
12h00

Et l'après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00



13h30

à



17h00

Les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés

Un enfant ou un adolescent peut avoir besoin d'être accueilli dans un établissement médico-social.

Être accueilli dans un établissement médico-social permet d'avoir un accompagnement :

- Scolaire
- Educatif
- Thérapeutique adapté.

C'est la maison départementale des personnes handicapées qui oriente l'enfant ou l'adolescent.

Un projet personnalisé de scolarisation est écrit en accord avec la famille.

Les instituts médico éducatifs

Les **IME** accueillent les enfants et les adolescents de 0 à 20 ans qui ont :

IME : Instituts médico-éducatifs

- Une déficience intellectuelle moyenne
- Une déficience intellectuelle sévère
- Des troubles du spectre autistique
- Un polyhandicap.

Les instituts médico éducatifs sont :

- Médicopédagogiques
- Médicoprofessionnels

Les instituts médicopédagogiques

Les instituts médicopédagogiques accueillent les enfants ou adolescents.

Ils ont une déficience intellectuelle avec différents troubles.

- Troubles de la personnalité
- Troubles moteurs et sensoriels
- Maladies chroniques compatibles avec une vie en collectivité

Les instituts médicoprofessionnels

Les instituts médicoprofessionnels assurent une formation professionnelle.

Ce sont des instituts pour les jeunes de 14 à 20 ans.

Ce travail est fait pour une insertion en milieu protégé ou ordinaire.

Les coordonnées des instituts médico-éducatifs.



APAEI de Caen site Corentin Donnard
34 rue de Brocéliande
14000 Caen



02 31 29 13 00



adm.ime.cd@apaei-caen.org



APAEI de Caen site Élie de Beaumont
15 rue Élie de Beaumont
14000 Caen



02 31 15 52 60



secrtaire.ime.eb@apaei-caen.org



EPMS du Château de Vaux
6 avenue de Glattbach
14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 36 20 40



02 31 52 07 10



contact@epms-chateaudevaux.fr



L'Espoir site de Caen
8 rue des Vaux de la Folie
14000 Caen
Adresse administrative :
3 rue des Cordeliers
14400 Bayeux



02 31 93 93 50
A Bayeux.
02 31 51 66 10



directrice.espoir@acsea.asso.fr



Institut André Bodereau
29 rue Serge Rouziere
14123 Fleury sur Orne



02 31 84 60 30



02 31 83 84 96



accueil.ime@institut-bodereau.fr



www.institut-bodereau.fr

Les coordonnées des instituts médicoprofessionnels



Association Calvadosienne pour la
sauvegarde de l'enfance à l'adulte
11 rue du Château
14840 Démouville



02 31 72 37 17



02 31 72 81 65



directeur.impro@acsea.asso.fr



www.acsea.asso.fr

Les instituts d'éducation motrice

Les instituts d'éducation motrice accueillent des jeunes âgés de 4 à 20 ans.

Ces jeunes ont des difficultés motrices avec ou sans troubles associés.

L'établissement propose à chacun un accompagnement dirigé sur :

- Le pédagogique
- L'éducatif
- Le thérapeutique

Le projet est construit avec le jeune et sa famille.

Le projet détermine les actions à mettre en place.

L'établissement dispose de professionnels et d'outils adaptés à chaque âge.



Les instituts d'éducation motrice
François-Xavier Falala
160 impasse du Hamel
14200 Hérouville-Saint-Clair



02 31 95 25 02



02 31 47 36 81



beatrice.langlois@apf.asso.fr

Établissements pour déficience auditive et handicap cognitif spécifique

Le centre ressource de l'ouïe et de la parole

Il accueille et accompagne des jeunes de 0 à 20 ans.

Ces jeunes sont déficients auditifs

Ils peuvent avoir aussi des difficultés du langage et des apprentissages.



Centre ressource de l'ouïe et de la parole
6 avenue de Glattbach - BP 64
14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 29 37 00



02 31 29 37 20



info@crop-normandie.fr



www.crop-caen.fr

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.

Les **ITEP** accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques.

Cela empêche la socialisation des apprentissages.

ITEP : Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques.

L'enseignement est fait par des professionnels.

L'enseignement peut se faire en milieu ordinaire ou au sein de l'établissement.



Institut thérapeutique, éducatif
et pédagogique Camille Blaisot
6 rue des Vaux de la Folie
14 076 Caen Cedex 5



02 31 53 40 20



02 31 43 96 40



directeur.icb@acsea.asso.fr

La mission ville handicap du CCAS possède la liste des établissements.
Ces établissements sont pour enfants handicapés dans le Calvados.
La liste est disponible à la mission ville handicap du CCAS du Calvados.



missionvillehandicap@caen.fr

L'université de Caen Normandie

Le Relais handicap santé.

Le Relais handicap santé accompagne les étudiants en situation de handicap.

Ce service publie le guide de l'étudiant en situation de handicap tous les ans.

Le guide explique plusieurs choses :

- L'inscription à l'université
- Les études
- L'orientation
- L'insertion professionnelle
- Le suivi médical



Relais handicap santé

Direction des études et de la vie étudiante

Campus 1- Bâtiment A

Esplanade de la Paix

14 032 Caen Cedex



02 31 56 59 73

02 31 56 53 19



deve.accueil.handicap@unicaen.fr

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Les étudiants en situation de handicap sont reçus par un médecin.

Le médecin propose des adaptations à l'étudiant.

Ces adaptations lui permettent de suivre ses études malgré son handicap.

Deux assistantes sociales proposent aussi un accompagnement.



Campus 1

47 rue de Bruxelles

14032 - Caen Cedex 5



02 31 56 52 30



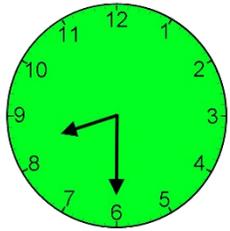
sumpps@unicaen.fr



<http://vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap/>

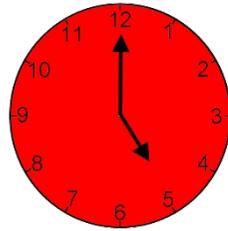
Horaires du service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h



8h30

à



17h00

Les services d'accompagnement pour enfants

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Les CAMSP reçoivent des enfants de 0 à 6 ans.

Ces enfants ont des difficultés psychomotrices.

Les objectifs d'un CAMSP sont :

- le dépistage du handicap
- la prévention de leur aggravation



Caen nord
24 Rue Bailey
14000 Caen



02 31 93 70 36



02 31 93 64 36



campcaen@mialaret.asso.fr



La Pomme Bleue
(Handicap auditif, retard de langage et de parole)
6 avenue de Glattbach
14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 06 12 96



Ifs

2 Boulevard Victor-Hugo

14 123 Ifs



02 31 93 99 29



campifs@mialaret.asso.fr

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Ces services accompagnent des jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap.

Ils favorisent l'autonomie et l'insertion :

- Sociale
- Scolaire
- Professionnelle

Le nom de ces services n'est pas le même selon le type de handicap.

- Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)

Ce service est pour des jeunes de 0 à 20 ans.

Ces jeunes ont des déficiences intellectuelles, **cognitives** et/ou motrices.

Cognitives : Ce qui concerne les connaissances.

- Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS)
- Service d'Education Spécialisée pour l'Audition et le Langage (SESAL)

Ce service est pour des jeunes de 6 à 20 ans.

Ces jeunes sont malentendants.

Ils présentent des troubles sévères du langage des apprentissages.

- Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP)
- Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (S3AIS)

Pour les jeunes déficients visuels ou non-voyants de 0 à 20 ans.

Les coordonnées des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Déficience intellectuelle légère ou moyenne



André Bodereau
9 allée Geneviève Prieur
14000 Caen



02 31 06 11 22



accueil.sessad@institut-bodereau.fr

Handicap moteur



Association des Paralysés de France
5 rue Karl Probst
14000 Caen



02 31 46 82 40



02 31 46 82 41



sessad.caen@apf.asso.fr

Autisme et déficiences intellectuelles



Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

8 rue de l'Avenir

14460 Colombelles



secretaire.sessad@apaei-caen.org



02 31 86 27 00

Troubles du comportement et de la conduite, déficiences intellectuelles



Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte

10 rue de la Cotonnière

14000 Caen



02 31 06 10 91



02 31 57 21 66



directeur.sessad@acsea.asso.fr

Polyhandicap



Etablissement Public Médicosocial du Château de Vaux

6 avenue de Glattbach

14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 36 20 40



contact@epms-chateaudevaux.fr

Troubles du comportement



Vallée de l'Odon

2 bis Longue Vue des Astronomes

14111 Louvigny



02 31 96 52 01



02 31 83 05 49



sessadvalleedelodon@sessadaajb.com

Les coordonnées des Services d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP).

Les coordonnées des Services d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration scolaire (S3AIS)

Handicap visuel



Association pour adultes et jeunes handicapés

10 rue Denis Papin

14200 Hérouville-Saint-Clair



02 31 06 28 20



02 31 06 02 60



saaais@apajh14.asso.fr

Les coordonnées des Services de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS)

Les coordonnées des Services d'Education Spécialisée pour l'Audition et le Langage (SESAL)

Déficience auditive ou troubles sévères du langage et des apprentissages.



Centre ressource de l'ouïe et de la parole
6 avenue de Glattbach
14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 06 12 96 (SSEFS)
02 31 29 37 07 (SESAL)



info@crop-normandie.fr

Les centres médico-psychopédagogiques

Les centres médico-psychopédagogiques sont des centres de :

- Consultations
- Diagnostic
- Soins ambulatoires

Ces centres sont pour les enfants et les adolescents.

Ils présentent des difficultés d'adaptation liées à des troubles :

- Psychoaffectifs
- Du développement

- Du comportement
- De l'apprentissage.

Les coordonnées des centres médico-psychopédagogiques



Centre de guidance
4 rue Jean de la Varende
14 054 Caen Cedex 4



directrice.guidance@acsea.asso.fr



02 31 86 49 38



02 31 86 94 19



Association Gaston Mialaret
Bâtiment Polaris
4 rue Raymonde Bail
14000 Caen



cmpp@mialaret.asso.fr



02 31 86 52 44



02 31 85 27 89

Les bureaux d'aide psychologique universitaire

Les bureaux d'aide psychologique universitaire sont des centres de consultation pour les étudiants.

C'est aussi pour les élèves en formation de 18 à 28 ans.

Les bureaux d'aide psychologique universitaire apportent une aide psychologique.

Les élèves peuvent être reçus, écoutés et suivis par des psychiatres ou des psychologues.

Les consultations sont gratuites.

Les coordonnées des bureaux d'aide psychologique universitaire.



Centre de guidance
4, rue Jean de la Varende
14 054 Caen Cedex 4



directrice.guidance@acsea.asso.fr



02 31 86 49 38



02 31 86 94 19



Association Gaston Mialaret
10 rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol
14000 Caen



bapu@mialaret.asso.fr



02 31 26 49 00



02 31 86 32 20

Pour toute démarche concernant les droits et prestations pour l'enfance et la scolarité il faut s'adresser à la **MDPH** du Calvados.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- La prestation de compensation du handicap
- La demande de carte mobilité inclusion
- L'aménagement de scolarité (aides techniques et humaines)
- L'orientation vers un établissement ou un service médico-social



<https://www.calvados.fr/mdph>



Je cherche du travail

Je cherche une formation

Je veux accéder à l'emploi

Je cherche une solution pour mon insertion

Je cherche les entreprises adaptées

Je cherche du travail en milieu protégé

Je cherche une formation

ALternance Formation Emploi des Personnes Handicapées (ALFEPH)

En Normandie il existe un dispositif pour aider les personnes en situation de handicap.

Ce dispositif aide à

- Entrer en formation
- Trouver un emploi

Ce dispositif s'appelle [ALFEPH](#).

[ALFEPH](#) : Alternance Formation Emploi des Personnes Handicapées.

Ce dispositif est financé par :

- L'Etat.
- La Région Normandie,
- L'[AGEFIPH](#)
- Le [FIPHFP](#)

[AGEFIPH](#) : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

[FIPHFP](#) : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

L'AGEFIPH et le FIPHFP sont deux associations.

Elles s'occupent de la formation et de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour être accompagné par ALFEPH Il faut signer un contrat.

Ce contrat s'appelle : un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

La personne en situation de handicap signe le contrat de professionnalisation.

Elle est dans un centre de formation.

Mais elle est aussi dans une entreprise.

Le temps est partagé entre le centre de formation et l'entreprise.

Cela s'appelle l'alternance.

L'accompagnement de l'ALFEPH comprend 3 étapes.

- L'information, le plus tôt possible avant l'entrée en formation
- L'évaluation des besoins en fonction du handicap
- L'accompagnement de la personne en situation de handicap pendant toute la formation.

Pour faire cet accompagnement l'ALFEPH est aidé par un autre service.

Ce service s'appelle ressource handicap formation.

Ce dispositif se trouve à deux endroits :



L'Atrium

115 boulevard de l'Europe

76100 Rouen



02 35 73 48 48



corinnelahaye@alfeph.normandie.fr



320 quartier du Val

14200 Hérouville St-Clair



02 31 93 64 86



laure.renard@alfeph.normandie.fr

Ladapt

Ladapt est une association sur toute la France.

Ladapt aide les personnes en situation de handicap à s'insérer socialement et professionnellement.

Ladapt a 2 centres :

Le centre de rééducation et de formation professionnelle (CRP)

Le centre de pré-orientation.

Le centre de rééducation et de formation professionnelle

Sa mission principale est de permettre aux travailleurs handicapés de suivre une formation.

Cette formation est faite pour aider ces personnes à trouver un emploi fixe.

Chaque parcours est personnalisé.

Cela signifie que la situation du travailleur handicapé est évaluée.

Cela se fait en fonction de son handicap.

LADAPT propose également une formation préprofessionnelle pour des jeunes de 18 à 25 ans.

Ces jeunes doivent avoir une déficience intellectuelle légère ou un retard scolaire important.

Le centre de pré-orientation

Le Centre de pré orientation accueille des travailleurs handicapés.

Leurs orientation professionnelle présente des difficultés particulières.

C'est la maison départementale des personnes handicapées qui prend la décision.

La pré-orientation est un stage de 8 semaines, maximum 12 semaines.

Pendant ce stage, la personne handicapée est en situation de travail.

Elle découvre différents métiers.

La personne construit un projet professionnel avec les services de Pôle Emploi.



LADAPT Normandie
14 rue Henri-Spriet
14120 Mondeville



02 31 35 60 80
02 31 35 60 89



caen@ladapt.net



www.ladapt.net

À savoir :

Les **IMPro** et les **IEM** font aussi des formations professionnelles.

Ce sont des formations pour les jeunes handicapés de moins de 20 ans.

IMPro : Institut Médico-Professionnel

IEM : Institut d'Education Motrice

Le dispositif « DEJA »

DEJA est un dispositif géré par LADAPT.

DEJA est un dispositif expérimental :

- D'éducation
- D'accompagnement
- De soins

Ce dispositif accompagne des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Ils sont en situation de handicap :

- Psychique
- De déficience intellectuelle et ou de troubles de la conduite et du comportement

L'objectif est de favoriser l'intégration socioprofessionnelle.

L'orientation vers ce dispositif se fait après décision de la [MDPH](#).

[MDPH](#) : Maison Départementale des personnes handicapées.

Je veux accéder à l'emploi

Pôle Emploi

Pôle Emploi a plusieurs missions :

- Accueillir
- Informer
- Orienter

Pôle Emploi accompagne les personnes à la recherche :

- D'un emploi
- D'une formation
- D'un conseil

Pôle Emploi :

- Inscrit les demandeurs d'emploi
- Vérifie que la personne recherche un emploi
- Rassemble des offres d'emploi
- Verse aussi l'allocation chômage
- Aide les entreprises dans leur démarche de recrutement.



39 49



www.pole-emploi.fr

CAP Emploi Calvados

Cap Emploi Calvados conseille les travailleurs handicapés.

CAP Emploi est là pour définir le parcours d'insertion professionnelle.

La personne en situation de handicap peut travailler en milieu ordinaire.

CAP Emploi fait une évaluation du handicap et des besoins.

CAP Emploi accompagne dans la formation et le maintien en emploi.

Cap Emploi :

- Conseille et informe les employeurs privés et publics
- Rappelle aux employeurs les obligations d'emploi
- Conseille et accompagne des projets d'embauches
- Assure un suivi professionnel et le maintien en emploi

CAP Emploi peut aussi aller dans les entreprises pour sensibiliser les salariés aux handicaps.



Parc Athéna
4-6 rue Ferdinand Buisson
14280 St Contest



02 31 93 24 24



02 31 93 21 20



capemploi14@capemploi14.com



www.capemploi-14.com

Mission locale Caen la mer

La Mission locale est une association qui aide les jeunes de 16 à 25 ans.

Elle les accompagne dans leur insertion professionnelle et sociale.



1 place de l'Europe – BP 20082
14203 Hérouville-St-Clair Cedex



02 31 46 21 46



mlmc@mlbn.fr

GEIQ emploi et handicap Normandie

GEIQ : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

Le GEIQ Emploi et Handicap est une association d'entreprises.

Ces entreprises souhaitent l'intégration professionnelle de salariés en situation de handicap.

Les personnes handicapées sont embauchées par le GEIQ Emploi.

Ensuite elles sont mises à disposition dans une entreprise.

La personne handicapée suit aussi une formation dans un centre.

On appelle ça l'alternance.

Le GEIQ Emploi et Handicap intervient sur toute la Normandie.



GEIQ emploi et handicap Normandie
6 boulevard Georges Pompidou
14 000 Caen



07 85 97 63 31



mvico@emploi-et-handicap.fr



www.geiq-emploiethandicap.com

Handiuni

Handiuni est une association qui accompagne vers l'insertion professionnelle les étudiants.
Ces étudiants ont un problème de santé ou un handicap.

L'association propose un suivi individuel pour définir leur projet professionnel.

L'association rédige des **curriculums vitae (CV)** et lettre de motivation.

Le **curriculum vitae** est un document qui détaille le parcours des personnes.

Ces personnes cherchent un emploi.

L'association prépare de faux entretiens d'embauche.

C'est pour que les personnes en situation de handicap s'entraînent.

L'association aide les personnes à prendre contact avec les entreprises pour effectuer des :

- Stages
- Emplois saisonniers

L'association peut aider les étudiants à remplir des dossiers administratifs.

Elle renseigne aussi sur :

- Le logement
- Les bourses
- Les aides financières



Université Caen - Normandie
Esplanade de la Paix
14032 Caen Cedex 5



02 31 56 58 53



handiuni@unicaen.fr



www.handiuni.fr

Service interrégional d'appui aux déficients visuels

Le Service interrégional d'appui aux déficients visuels intervient auprès des personnes **déficientes visuelles**.

Ce service favorise leur autonomie.

Les **déficients visuels** sont les personnes aveugles et malvoyantes.

Le service interrégional d'appui aux déficients visuels en recherche d'emploi aide pour :

- L'orientation professionnelle
- La formation
- L'emploi

Le Service interrégional d'appui aux déficients visuels intervient sur demande de :

- Cap Emploi
- Pôle Emploi
- Mission Locale

Ce service intervient sur demande dans diverse entreprises.

Le Service Interrégional d'appui aux déficients visuels propose plusieurs prestations.

Soutien des personnes déficientes visuelles :

- Aides techniques adaptées
- Autonomie des déplacements
- Formation spécialisée

- Adaptation de documents
- Soutien conseil et sensibilisation des médecins du travail, des employeurs privés et publics
- Formation informatique et aux logiciels spécialisés, à la locomotion
- Etude de l'accessibilité de tous les handicaps
- Etude **ergonomique** des postes de travail

L'étude **ergonomique** c'est l'adaptation du poste de travail en fonction du handicap.

Le Service Interrégional d'appui aux déficients visuels peut aussi intervenir auprès des + de 60 ans.
Ce travail est fait pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile.



Le Service interrégional d'appui aux déficients visuels
2 rue Paul-Louis Halley
14120 Mondeville



02 31 39 55 55



secretariat@siadv-voirensemble.fr

La ville de Caen emploie des personnes en situation de handicap.

L'objectif est que 6 personnes sur 100 des travailleurs handicapés soient employés d'ici 2020.

L'autre objectif est :

- De faire appel aux établissements de travail protégé dans l'administration

Je cherche une solution pour mon insertion professionnelle

Il existe un **budget** pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées c'est l'AGEFIPH.

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées.

Le **budget** c'est l'argent qu'on peut utiliser.

Depuis 1987, l'AGEFIPH gère ce budget.

Ce budget est versé par les entreprises de 20 salariés.

Ce budget est plus important si les entreprises n'embauchent pas de travailleurs handicapés.

Les entreprises sont obligées d'employer des personnes handicapées.

L'AGEFIPH propose aux personnes handicapées et aux entreprises :

- Des aides financières
- Une aide pour élaborer un projet professionnel- de la formation
- Des solutions pour adapter le poste de travail
- Une aide pour accéder ou être maintenu dans l'emploi



AGEFIPH

Immeuble « Les Galées du Roi »

30 rue Henri Gadeau de Kerville

76107 Rouen Cedex 1



0800 11 10 09



02 31 81 94 81



normandie@agefiph.asso.fr



www.agefiph.fr

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Le **budget** prévu pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans l'administration s'appelle FIPHFP.

Le **budget** c'est l'argent qu'on peut utiliser.

Créé en 2006, le FIPHFP a deux missions principales.

- Aider les employeurs publics à recruter des travailleurs handicapés
- Maintenir dans l'emploi des travailleurs handicapés

Le FIPHFP finance

- Des aménagements de postes
- Des formations
- Il peut mettre à disposition des auxiliaires de vie par exemple.

Il peut également faire de la sensibilisation et de l'information aux handicaps.

La deuxième mission du FIPHFP est :

- D'encourager l'administration à organiser l'embauche des travailleurs handicapés.
- Le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.



FIPHFP

12 avenue Pierre Mendès France

75914 Paris cedex 13



01 58 50 99 33

Délégué territorial handicap Normandie

Jacques de Pesquidoux



jacques.depesquidoux@caissedesdepots.fr



www.fiphfp.fr

Pour toute démarche concernant :

- Les droits.
- Les prestations au travail

Il faut s'adresser à la [MDPH](#).

[MDPH](#) : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Par exemple :

- Pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- Pour aussi l'orientation vers une formation professionnelle

Cela peut aussi être pour une orientation en ESAT ou en milieu ordinaire de travail.

On peut aussi être orienté vers le dispositif d'emploi accompagné.

On peut aussi faire des mises en situation professionnelle en ESAT.



<https://www.calvados.fr/mdph>

Je cherche les entreprises adaptées

Depuis la loi du 11 février 2005, les ateliers protégés sont appelés des EA.

EA : Entreprise Adaptée.

L'Entreprise Adaptée a le même statut qu'une entreprise ordinaire.

L'entreprise adaptée doit employer au moins 80 % de travailleurs handicapés.

Cela permet aux personnes handicapées d'avoir une activité professionnelle adaptée à leurs besoins.

Le travailleur handicapé a le même statut qu'un travailleur valide.



Atelier contact APAJH
4 boulevard de l'Espérance
11/13 espace Jean-Mantelet
14123 Cormelles-Le-Royal



02 31 39 80 10



02 31 39 80 97



ea@apajh14.asso.fr



Entreprise adaptée Guynemer
Zac de Lazzaro
8 rue de l'Avenir
14460 Colombelles



02 31 83 33 85



atelier-guynemer@apaei-caen.org



Entreprise adaptée de l'Aiguillon
Zone industrielle
9 rue Denis Papin
14120 Mondeville



02 31 83 31 84



02 31 83 35 26



ea.aiguillon@free.fr

La boutique Gourm'Handi'Ses

Gourm'Handi'Ses est une boutique dans le centre-ville de Caen.

Cette boutique est un lieu d'insertion professionnelle et sociale.

Ce sont des travailleurs handicapés mentaux qui y travaillent.

La boutique Gourm'Handi'ses propose également un espace de convivialité :

- Un salon de thé
- Une bibliothèque avec des livres en [FALC](#).

[FALC](#) = Facile à Lire et à Comprendre.

La boutique Gourm'Handi'ses est gérée par l'ESAT de l'APAEI de Caen.

La boutique propose des produits fabriqués à l'ESAT de Colombelles.

Ces produits sont :

- Des biscuits salés
- Des biscuits sucrés
- Des chocolats
- Des produits du terroir



10 rue de la Fontaine
14000 Caen



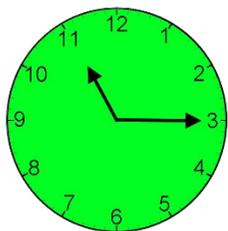
02 31 86 43 78



02 31 86 43 92

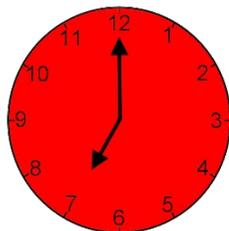
Horaires de la boutique Gourm'Handi'ses.

Du mardi au samedi de 11h15 à 19h00



11h15

à



19h00

La boutique est fermée au mois d'août.

Je cherche du travail en milieu protégé

Les établissements ou services d'aide par le travail

Les **ESAT** accueillent des personnes handicapées.

Ces personnes ne peuvent pas être salariées dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

ESAT : Etablissements ou Services d'Aide par le Travail.

Les ESAT proposent :

- Différentes activités professionnelles
- Un soutien médico-social et éducatif.

L'objectif est de favoriser l'épanouissement social et personnel.

Il y a des actions pour maintenir :

- Les acquis scolaires
- La formation professionnelle

Il y a des actions éducatives pour accéder à:

- L'autonomie
- La vie sociale

Les entreprises ou service d'aide par le travail.



Intermédiaire hors les murs
10 rue de la Cotonnière
14 052 Caen Cedex 4



directeur.defi@acsea.asso.fr



02 31 08 23 21



02 31 53 09 94



Colombelles
Zac Lazzaro - rue de l'Europe
14460 Colombelles



02 31 52 17 05



02 31 52 50 71



esat-colombelles@apaei-caen.org



www.esat.apaei-caen.org



Philippe de Bourgoing
35 rue de l'Église
14730 Giberville



02 31 84 28 59



02 31 84 38 37



cat.giberville@wanadoo.fr



ifs
ZA la Dronnière
8 rue des Carriers
14 123 ifs



02 31 35 17 82



02 31 35 17 70



esat@apajh14.asso.fr



La passerelle verte
Route de Rocquancourt
14123 Ifs



esat.passerelleverte@mfn-ssam.fr



Lébisey
1 rue des Eudistes
14200 Hérouville-Saint-Clair



esat-lebisey@apaei-caen.org



02 31 35 69 45



02 31 35 69 54



02 31 46 83 46



02 31 46 83 49

A la mission ville-handicap je peux avoir la liste des :

- Entreprises Adaptées
- Etablissements d'aide par le travail



Mission ville handicap
9 rue de l'Engannerie
14 000 Caen



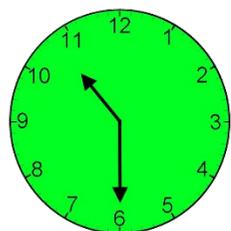
02 31 15 38 56
02 31 15 59 75



missionvillehandicap@caen.fr

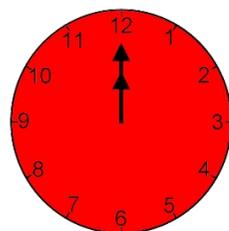
Horaires de la missions ville handicap

Le mardi matin et le jeudi matin de 10h30 à 12h00



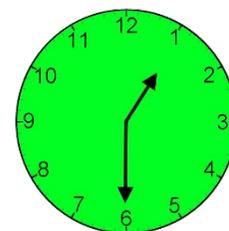
10h30

à



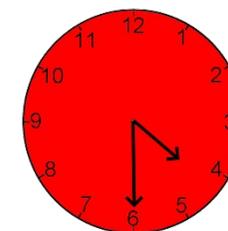
12h00

Le mardi après-midi de 13h30 à 16h30



13h30

à



16h30

Le mercredi il faut prendre un rendez-vous.



Je vis au quotidien

Je suis en situation de handicap et parent

Le service d'aide sociale pour les personnes handicapées

Les services pour rester à domicile

Les solutions de soutien à domicile

Le statut de l'aidant familial

Le soutien aux aidants

Les services d'accompagnement pour adultes

Je suis en situation de handicap et je suis parent

Une association appelée le [RSVA](#) édite quatre guides.

[RSVA](#) : Réseau de Services pour une Vie Autonome.

Ces guides parlent de [la parentalité](#) des personnes en situation de handicap.

La [parentalité](#) c'est le fait d'être parent, d'élever un enfant.

Ces guides s'appellent :

- Être parent sourd ou malentendant

Ce guide est en version papier et en langue des signes Française.

- Être parent aveugle ou malvoyant

Ce guide est en version papier et en livre que l'on peut écouter.

- Être parent en situation de handicap moteur

Ce guide est en version papier.

- Être parent en situation de souffrance psychique

Ce guide est en version papier et en vidéo.

Chaque guide comporte des témoignages de parents en situation de handicap.

Les guides donnent de nombreux conseils.

Ils donnent aussi des contacts utiles pour les futurs parents.

Un annuaire est aussi disponible sur le site internet de l'association.

Dans cet annuaire on peut trouver les adresses des maternités par exemple.



Le réseau de services pour une vie autonome
7 bis, avenue Président Coty
14000 Caen



02 31 53 97 94



info@rsva.fr



www.rsva.fr

Le service aide sociale pour les personnes handicapées

Ce service accueille les personnes en situation de handicap qui habitent à Caen.

Les personnes sont reçues pour constituer le dossier de demande d'aide sociale.

Il y a plusieurs dossiers possibles :

- Demande pour avoir une aide-ménagère chez soi
- Renouvellement de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
- Renouvellement de l'Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels (ACFP)
- Demande d'aide pour des frais d'hébergement en établissement
- Demande d'aide ou pour les services d'accompagnement médicosocial :
- Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Famille d'accueil

Avant de faire une demande d'aide sociale, il faut faire un dossier à la [MDPH](#).

[MDPH](#) : Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Service aide sociale personnes handicapées
9 rue de l'Engannerie
14 000 Caen



02 31 15 65 96



c.tessier@caen.fr

Je veux en savoir plus

Pour bénéficier d'une aide-ménagère, il faut :

- Avoir une incapacité de 80% ou plus
- Ne pas pouvoir travailler à cause de son handicap.

La demande est étudiée par le département.

Le département prend en compte

- L'âge
- Les ressources
- La situation familiale

Si la demande est acceptée, la personne doit donner une participation financière.

Elle fait cela chaque mois.

Les services pour rester à domicile

Le **CCAS** regroupe au même endroit tous ses services à domicile.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

Ce lieu s'appelle la plateforme des services à domicile Mathilde de Normandie.

L'objectif est de favoriser le maintien des personnes chez elles.

Ce maintien doit-durer le plus longtemps possible.

Ces services interviennent seulement sur Caen.

La plateforme propose quatre services :

- Auxiliaire de vie
- Téléassistance
- Livraison de repas à domicile
- Service de soins infirmiers à domicile

Auxiliaire de vie

Le service Auxiliaire de vie du centre communal d'action sociale intervient pour :

- Les personnes âgées d'au moins 60 ans
- Les personnes en situation de handicap

Il s'agit d'une aide pour les actes de la vie quotidienne.

Ce n'est pas une aide pour les actes médicaux.

Pour bénéficier de ce service la personne doit être bénéficiaire de :

- L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Téléassistance

Le service Téléassistance du centre communal d'action sociale intervient pour :

- Les personnes âgées d'au moins 60 ans
- Les personnes en situation de handicap

Ce service est fait pour les personnes ne pouvant pas appeler leur entourage

Ce service permet d'appeler les secours pour alerter d'une chute ou d'un malaise.

Le dispositif est composé d'un déclencheur (médaillon ou bracelet) et d'un transmetteur.

Il permet d'alerter un centre pour leur venir en aide le plus rapidement possible.

Les services de secours seront mobilisés si nécessaire.

Livraison de repas à domicile

Le service repas à domicile du CCAS de Caen intervient pour :

- Les personnes âgées d'au moins 60 ans
- Les personnes en situation de handicap.

L'objectif est d'aider les personnes qui ont des problèmes.

Ils les aident pour préparer des repas ou faire les courses.

Ce service peut intervenir de façon temporaire ou définitive.

Les repas sont préparés, emballés et livrés à domicile.

Les personnes qui ont des régimes alimentaires peuvent aussi bénéficier de ces repas.

Les repas sont alors sans sel et sans sucre ajouté.

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le service de soins infirmiers à domicile est composé d'infirmières et d'aides-soignantes.

Le service assure des soins infirmiers à domicile auprès :

- De personnes âgées de 60 ans malades ou dépendantes
- De personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap
- De personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de [pathologies chroniques](#)

Les [pathologies chroniques](#) ce sont des maladies qui durent très longtemps.

Je veux aller à la plate-forme des services à domicile.



44 boulevard Raymond Poincaré

14000 Caen

Je veux écrire à la plate-forme des services à domicile.



45 rue de Bernières
14000 Caen



02 31 35 64 49



services.domicile@caen.fr

Les autres services de maintien à domicile

Les coordonnées des associations d'aide à domicile à Caen et dans l'agglomération sont disponibles auprès de la mission ville-handicap.



02 31 15 38 56



missionvillehandicap@caen.fr

Les solutions de soutien à domicile

Les solutions de soutien à domicile sont faites :

- Pour que les personnes restent à domicile

Ces services proposent l'intervention de personnes qualifiées pour certaines tâches au quotidien :

- Ménage et entretien du logement
- Entretien du linge
- Courses
- Préparation des repas
- Aide à la toilette, aide à l'habillage et au déshabillage
- Accompagnement dans les démarches administratives simples.

Il y a 3 possibilités.

Pour les 3 possibilités, je peux avoir une baisse d'impôt.

C'est à dire 50% des dépenses de l'année.

Une limite est fixée par les services des impôts.

La première solution est le **gré à gré**.

Le **gré à gré** signifie que les choses se font entre 2 personnes directement.

Il n'y pas d'**intermédiaire**.

Intermédiaire : C'est une personne qui fait le lien entre plusieurs personnes.

Je suis l'employeur de la personne qui intervient à mon domicile.

Je m'occupe du recrutement et des démarches administratives.

Je m'occupe de l'organisation du quotidien.

- Organisation du travail
- Remplacement en cas d'absence
- Formation
- Rémunération

La seconde solution est le [service mandataire](#).

Le [service mandataire](#) est un service qui représente la personne en situation de handicap.

Je suis l'employeur de la personne qui intervient à mon domicile.

Mais le service mandataire propose des candidats et s'occupe des [démarches administratives](#).

[Démarches administratives](#) : c'est l'ensemble des actions pour avoir un acte administratif.

Exemple : Certificat de naissance.

Acte de mariage.

Impôts.

La troisième solution est le [service prestataire](#).

Le [service prestataire](#) est un fournisseur de service.

Je ne suis pas l'employeur de la personne qui intervient à mon domicile.

Le service prestataire est responsable de l'intervention à mon domicile.

Je suis le client du service prestataire.

Je règle la facture au service prestataire.

Le **Chèque Emploi Service Universel (CESU)**

Le **chèque emploi service universel** est un moyen de paiement.

Il est utilisé pour payer les services à domicile.

Il existe sous 2 formes :

La première forme est le chèque emploi service universel déclaratif.

Le chèque déclaratif est simple à utiliser.

Je peux l'utiliser pour payer mes aides à domicile.

Il est fait pour déclarer facilement les salariés employés à domicile.

Si j'ai un compte bancaire je peux utiliser le chèque emploi service universel.

Je peux l'utiliser pour une activité :

- Régulière
- Ponctuelle
- A temps partiel
- A temps complet

La seconde forme est le chèque emploi service universel préfinancé.

Je peux l'utiliser pour payer un service à la personne :

- La facture d'une association
- D'une entreprise prestataire de services
- Un salarié employé en direct

Il est financé entre autres par :

- L'employeur public ou privé
- La mutuelle
- La caisse de retraite

Pour en savoir plus :



www.net-particulier.fr ou www.cesu.urssaf.fr

Le statut de l'aidant familial

Une personne est considérée comme aidant familial quand elle :

- S'occupe d'une personne dépendante handicapée ou malade
- S'occupe d'un membre de sa famille pour la vie quotidienne
- N'est pas professionnelle de l'aide à la personne

Une personne peut arrêter ou réduire son travail pour s'occuper d'une personne handicapée.

Elle continue de cotiser pour sa retraite.

Pour une personne handicapée adulte, l'aidant familial peut être un membre de sa famille.

L'aidant familial peut-être composé aussi de plusieurs membres de la même famille.

La demande est à adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'aidant familial peut aussi être dédommagé, dans le cadre de la [PCH](#).

[PCH](#) : Prestation de Compensation du Handicap.

La demande est aussi à faire auprès de la MDPH.



Maison départementale des personnes handicapées
17 rue du 11 Novembre
14000 Caen



0 800 100 522



mdph@calvados.fr

Le soutien aux aidants

La plateforme de répit : « Parenthèse »

Le réseau de services pour une vie autonome propose une aide particulière.

Ce service est pour les aidants d'un enfant ou d'un adulte autiste.

Le service consiste à proposer aux familles la venue d'un professionnel formé à l'autisme.

Le professionnel vient au domicile.

Cela permet à l'aidant d'avoir du temps pour lui.

Le service Parenthèse travaille avec les :

- Associations de parents
- Centres ressources
- Services d'aides à domicile

- Etablissements et services médico-sociaux
- Centres de loisirs et de vacances adaptées

Bientôt un service ouvrira pour tous les handicaps.



09 82 22 67 94



parenthese@rsva.fr



www.rsva.fr

Pôle de compétences et de prestations externalisées : « Horizons ».

Je suis en situation de handicap :

- Le réseau services pour une vie autonome me propose un service individualisé.

Je sollicite ce suivi quand les autres services ne sont pas suffisants.

L'objectif est de proposer une réponse aux personnes en situation de handicap.

Elle propose cette même aide à leurs aidants.

Ce suivi vient compléter et renforcer ce qui existe déjà.

Ce suivi permet d'anticiper et prévenir les ruptures de parcours.

L'objectif est de proposer une solution pour chaque situation.

Ce service intervient après notification de la [MDPH](#).

[MDPH](#) : Maison Départementale des Personnes Handicapées



09 82 22 67 94



horizons@rsva.fr



www.rsva.fr

Les services d'accompagnement pour adultes

Service d'accompagnement à la vie sociale

Je suis en situation de handicap et j'ai plus de 20 ans.

Je peux m'adresser au [SAVS](#).

[SAVS](#) : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Je cherche à être autonome et je vis à mon domicile.

Le SAVS propose un accompagnement adapté à mon handicap.

Le SAVS m'aide à maintenir les liens avec ma famille.

Le SAVS m'aide aussi à maintenir les liens sociaux :

- Universitaires
- Professionnels
- Scolaires

Le SAVS m'accompagne pour les démarches administratives.

Il m'aide aussi pour un suivi éducatif et psychologique.

Le SAVS m'aide aussi pour la vie quotidienne.

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés fonctionne comme le SAVS.

Les Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés proposent :

- Des soins réguliers.
- Un accompagnement médical.
- Un accompagnement paramédical

Handicap mental et/ou psychique



APAEI

Service d'accompagnement à la vie sociale

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Pays d'Auge et de Falaise

60 rue de la Folie

14 000 Caen



02 31 86 31 14



savs.caen@apaeipapf.fr



www.apaeipapf.fr



Service d'accompagnement à la vie sociale
Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
L'appui
3 rue Roger Bastion
14000 Caen



02 31 70 22 60



secretariat-appui@foyerleonerichet.fr



02 31 83 72 56



Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

L'envol

34 rue Nicolas-Oresme

14000 Caen



02 31 57 21 32



Service d'accompagnement à la vie sociale

Le phare (Mutualité Française Normandie)

181 rue d'Auge

14000 Caen



savs.lephare@mfn-ssam.fr



02 31 57 21 35



samsah@epsm-caen.fr



02 31 70 22 20

Handicap moteur



Service d'accompagnement à la vie sociale
35 rue de l'Eglise
14730 Giberville



cat.giberville@wanadoo.fr



02 31 84 28 59



02 31 84 38 37



Service d'accompagnement à la vie sociale
Association de paralysés de France
ZAC Object' Ifs Sud
Village Atlantis
11 boulevard Charles-Sauria
14123 Ifs



02 31 54 20 13



02 31 82 48 98



savs.ifs@apf.asso.fr



savssamsah14.wixsite.com/apf14

Tout handicap



Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

LADAPT

14 rue Henri Spriet

14120 Mondeville



02 31 35 20 93

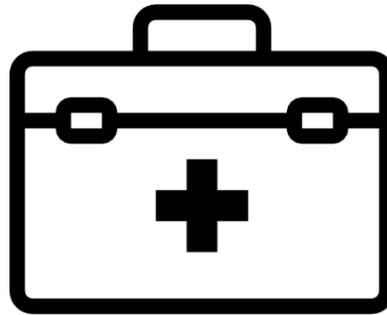


caen@ladapt.net

Une orientation par la MDPH est nécessaire pour être suivi.

Il y a 2 possibilités :

- Un service d'accompagnement à la vie sociale
- Un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.



Je me soigne

La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail a 3 grandes missions

Les soins infirmiers à domicile

L'hospitalisation à domicile

Je cherche un gynécologue ou un dentiste

Je cherche du matériel médical

Qui peut m'informer sur la santé

Les centres médico psychologiques

La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail a 3 grandes missions

La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail prépare :

- La paye des salariés
- La retraite des salariés

Elle s'occupe des 5 départements normands.

Elle assure et prévient les risques professionnels dans les entreprises.

Elle aide et accompagne dans leurs démarches :

- Les salariés fragilisés par la maladie.
- Le handicap ou un accident.



Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Service social

108 boulevard Jean Moulin

14031 Caen Cedex 9



www.carsat-normandie.fr



36 46



02 31 46 99 22

La ville de Caen signataire de la « Charte Romain Jacob » en 2018.

La Charte Romain Jacob regroupe des acteurs régionaux et nationaux.

L'objectif est d'améliorer l'accès

- Aux soins.
- A la santé des personnes en situation de handicap.

En mai 2018 la Ville de Caen a signé la Charte Romain Jacob avec 31 [signataires](#).

Un [signataire](#) est une personne qui a autorité à signer un document.

Par exemple :

- L'agence régionale de santé Normandie
- Le réseau de services pour une vie autonome
- Les établissements de santé
- Les ordres médicaux et paramédicaux
- Les associations gestionnaires de services ou/et établissements médico-sociaux.

En novembre 2018 la Ville de Caen a signé la Charte Romain Jacob

Elle a signé cette charte avec 17 associations de personnes en situation de handicap.

CCAS de la Ville de Caen, Mission ville handicap



02 31 15 38 56



missionvillehandicap@caen.fr

Les soins infirmiers à domicile

Les services de soins infirmiers à domicile aident au maintien à domicile :

- Des personnes handicapées.
- Des personnes âgées.

L'objectif est de proposer des soins

Ces soins sont faits par des infirmières ou des aides-soignantes.

Ce travail est fait en coordination avec les autres intervenants à domicile :

- Kinésithérapeutes
- Aide-ménagères
- Auxiliaires de vie
- Garde-malades
- Portage des repas à domicile, etc...

Le but des services de soins infirmiers à domicile est de :

- Retarder les hospitalisations
- Ecourter les séjours en établissements de soins
- Favoriser et organiser le retour à domicile.

Les équipes soignantes travaillent en équipe avec le médecin traitant.

L'assurance maladie donne son accord pour une prise en charge des soins à domicile.



Services de soins infirmiers à domicile du CCAS de Caen

La plateforme des services à domicile

44, boulevard Raymond Poincaré

14000 Caen



02 31 35 64 49



02 31 34 56 24



services.domicile@caen.fr

Services de soins infirmiers à domicile Croix-Rouge française

La Croix Rouge intervient autour de Caen, mais pas à Caen.



5 rue Saint Vincent de Paul
14054 Caen Cedex 4



02 31 84 41 14



02 31 84 23 22



Services de soins infirmiers à domicile UNA du Calvados
25 avenue Guynemer
14000 Caen



02 31 35 47 57



02 31 52 97 62

Infirmières du secteur libéral

Les soins peuvent être pratiqués à domicile par des infirmières du secteur libéral.

Elles travaillent avec le médecin traitant et la caisse d'assurance maladie.

L'hospitalisation à domicile

L'hospitalisation à domicile est une structure de soin qui remplace l'hospitalisation.

Elle assure au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux.

Les soins en hospitalisation à domicile sont **complexes**.

Complexe : C'est quelque chose qui est difficile.

Les soins classiques à domicile sont plus faciles.

Elle travaille sur prescription médicale pour une durée limitée.

Cette prescription médicale est renouvelable.

Cela est fait en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient.



Hospitalisation à domicile Croix-Rouge française
5 rue Saint Vincent de Paul
14054 Caen Cedex 4



02 31 84 82 22



02 31 84 82 31



secretariat-had.caen@croix-rouge.fr

Je cherche un gynécologue ou dentiste

Gynécologue : C'est un médecin spécialiste pour les femmes.

Consultations gynécologiques pour les femmes en situation de handicap.

La Fondation de la Miséricorde a mis en place des consultations gynécologiques.

Cela se fait depuis mai 2019.

Ces consultations sont pour toutes les femmes dès l'âge de 16 ans.

Peu importe leur situation de handicap.

Consultations de soins buccodentaires

La Fondation de la Miséricorde a mis en place un cabinet dentaire.

Ce cabinet dentaire existe depuis novembre 2019.

Il a été conçu pour les personnes en situation de handicap.

Il y a un fauteuil dentaire modulable pour l'accueil d'une personne en fauteuil roulant.

Des soins dentaires sous calmants peuvent être réalisés.

Des visites découvertes du cabinet dentaire peuvent être organisées.

Cela rassure les personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme.

Soins buccodentaires sous anesthésie générale

Le service de chirurgie de la Clinique de la Miséricorde s'occupe :

- Des patients en situation de handicap

Les patients sont orientés par le médecin traitant.

Les soins dentaires sont réalisés au [bloc opératoire](#).

[Le bloc opératoire](#) : C'est un endroit où sont faites les opérations de chirurgie.



Clinique de la miséricorde Handiconsult
15 rue des Fossés Saint Julien
14000 Caen



02 31 38 50 70.

Unité mobile de soins dentaires Mobidents

Mobidents est un cabinet dentaire qui se déplace.

Il y a dans cette unité mobile un chirurgien-dentiste et une assistante dentaire.

Le cabinet réalise des consultations dans les établissements médico-sociaux du Calvados.

- IME
- MAS
- Foyers
- EHPAD



Fondation hospitalière de la Miséricorde
15 Fossés Saint-Julien,
14000 Caen



mobidents@fondation-misericorde.fr



02 31 38 50 50
06 83 73 27 16

Je cherche du matériel médical

Il est possible de louer ou d'acheter différentes aides techniques :

- Matériel médical
- Produits d'hygiène
- Produits de confort

Certaines aides techniques peuvent être prises en charge.

Cela se fait par la caisse d'assurance maladie et la complémentaire santé du patient.

Un financement est possible avec la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Équipements les plus courants :

- Lit médicalisé et accessoires
- Matelas et coussins contre [les escarres](#)

Escarres : Ce sont des plaies qui apparaissent quand on ne peut pas bouger pendant longtemps.

- Fauteuils roulants, cannes, déambulateurs, verticalisateurs ou soulève-malades
- Barres d'appui pour la salle de bain ou les WC
- Equipement de la douche ou de la baignoire
- Téléphone à grosses touches et/ou à numéros préenregistrés

Pour plus d'informations :



www.handicat.com



<https://mobile.cerahtec.fr/fr/#>

Qui peut m'informer sur la santé

Le réseau de services pour une vie autonome

Le réseau de services pour une vie autonome travaille :

- Pour que les personnes puissent réaliser leurs projets

L'objectif est que chacun accède au bien-être physique et psychique.

Les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants peuvent utiliser :

- Un annuaire d'accès aux soins (cabinets de santé, maternités, consultations adaptées...)
- Une plateforme de répit pour aidants
- Des formations



Réseau de services pour une vie autonome Normandie
7 bis avenue Président Coty
14000 Caen



02 31 53 97 94



info@rsva.fr



www.rsva.fr

Le **CRA** est un service pour des personnes atteintes de troubles autistiques :

CRA : Centre de Ressource Autisme

- Enfants
- Adolescents
- Adultes

Ce service s'adresse aux personnes concernées de près ou de loin par le **TSA**.

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme.

- Parents
- Familles
- Professionnels de la santé

Le service intervient pour soutenir les familles.

Il intervient aussi pour toute personne concernée par les TSA.

Le service donne des informations oriente et sensibilise.

Les missions du centre de ressource autisme :

- Aide à la réalisation de diagnostic ou d'évaluation approfondie
- Diffusion d'informations actualisées
- Formation, conseil et soutien auprès des professionnels et des aidants familiaux
- Conseil et expertise sur toute la France

- Participation à des études et des projets de recherche.

Le centre de ressource autisme de l'hôpital de Caen.

Il s'appelle le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)

Le Centre de Ressource Autisme de l'hôpital est constitué d'une équipe de :

- Psychiatres
- Pédiatres
- Psychologues
- Orthophonistes
- Psychomotricienne
- Documentaliste
- Educateur spécialisé
- Assistante sociale
- Enseignante spécialisée
- Secrétaires



Centre hospitalier universitaire
Avenue Georges Clémenceau
14033 Caen cedex 9



02 31 06 58 20
02 31 06 58 21



cra-sec@chu-caen.fr

Normandie pédiatrie

Normandie pédiatrie est un service qui s'occupe des:

- Enfants.
- Adolescents jusqu'à 18 ans

Normandie pédiatrie aide les professionnels de santé autour des maladies pédiatriques.

Il faut que le jeune soit dans une école.



Normandie pédiatrie
3 rue du Docteur Laënnec
14200 Hérouville Saint Clair



02 31 15 53 70



contact@normandie-pediatrie.org

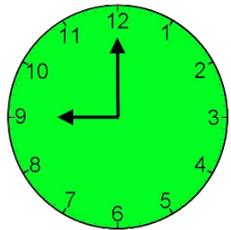


www.normandie-pediatrie.org

Horaires de Normandie pédiatrie

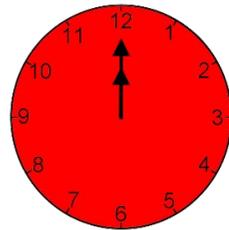
Du lundi au vendredi

Le matin de 9h00 à 12h00



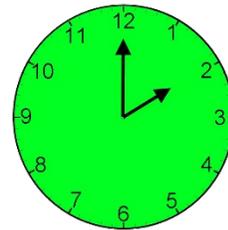
9h00

à



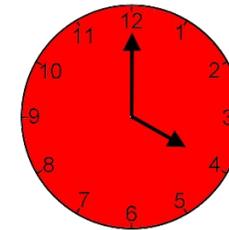
12h00

L'après-midi de 14h00 à 16h00



14h00

à



16h00

Le service est fermé le mercredi.

Réseau Bas-Normand Sclérose en Plaques

Le réseau est ouvert aux personnes atteintes de sclérose en plaques.

Il est ouvert aussi à leur entourage et aux professionnels de santé.

Son objectif est que la prise en charge globale des patients soit meilleure.

Il est proche de leur lieu de vie.



Réseau bas-normand sclérose en plaques

Résidence des Lavandières

29 rue du Général Moulin

14 000 Caen



02 31 08 16 00



02 31 08 16 17



rbn-sep@wanadoo.fr

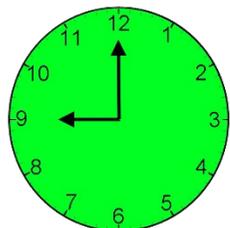


www.rbn-sep.org

Horaires du réseau bas-normand sclérose en plaques

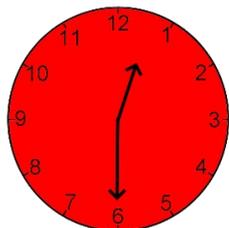
Du lundi au vendredi

Le matin de 9h00 à 12h30



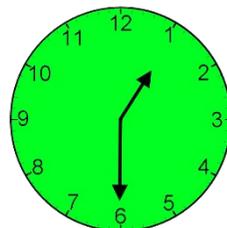
9h00

à



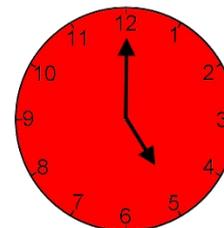
12h30

L'après-midi et de 13h30 à 17h00



13h30

à



17h00

Les centres médico-psychologiques

Les CMP sont des centres de consultation pour tout le monde.

CMP : Centres Médico-psychologiques

Ces centres s'adressent aux :

- Adultes
- Adolescents
- Enfants

Pour connaître le centre qui me concerne je dois donner mon adresse.

Les centres proposent des soins, comme la [thérapie](#) :

La [thérapie](#) est un traitement médical.

Ils sont pris en charge par la sécurité sociale

- Individuelle
- Familiale
- En groupe

Les centres proposent aussi des entretiens individuels ou familiaux

Il y a aussi des groupes d'éducation thérapeutique et des suivis avec une assistante sociale.

Des soins à domicile peuvent être organisés dans certaines situations.

Les centres médico-psychologiques regroupent des médecins :

- Psychiatres
- Psychologues cliniciens
- Infirmiers
- Assistantes sociales
- Psychomotriciens
- Orthophonistes
- Educateurs spécialisés



www.epsm-caen.fr

Le conseil local de santé mentale de Caen

Le conseil local de santé mentale est un dispositif de la ville de Caen et de la psychiatrie.

Ce dispositif s'adresse aux personnes en situation de handicap mental et à leurs familles.

Il a pour objectif d'améliorer la santé mentale des personnes concernées.

Les thèmes travaillés à Caen :

- Aide pour regarder et orienter quand il y a des situations difficiles
- Aide à l'accès et au maintien dans le logement
- Informations sur l'offre et l'accès aux soins
- Accompagnement vers l'emploi et la formation
- Ce dernier thème est en projet

Le responsable du conseil local de santé mentale s'appelle Franck Bourdiel.



Le conseil local de santé mentale de Caen
Direction Santé Risques Salubrité
Hôtel de ville
Esplanade Jean-Marie Louvel
14000 Caen



02 31 54 47 32



02 31 54 47 21



f.bourdiel@caen.fr

Secteur enfants



Centre de consultation thérapeutique de l'enfant et de la famille

(0 à 12 ans)

80 Boulevard Dunois

14000 Caen



02 31 82 64 64



Maison des adolescents du Calvados Passado 14

(12 à 21 ans)

9 place de la Mare

14000 Caen



02 31 15 25 25



www.passado14.fr

Secteur adultes

Nord de Caen



Centre médico-psychologique
5 rue de la Défense Passive
14 000 Caen



02 31 94 64 70



caen-plaine.cmp1@epsm-caen.fr



Centre médico-psychologique
Tour Molière
3e étage porte 13
14 000 Caen



02 31 73 02 29



caen-plaine.cmp2@epsm-caen.fr

Sud de Caen



Centre médico-psychologique

18 rue des Carmélites

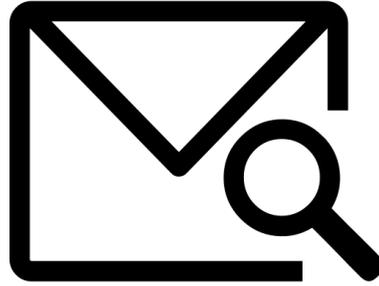
14000 Caen



02 31 38 80 65



caen-est.cmp@epsm-caen.fr



Je cherche les associations de personnes en situation de handicap

Handicap moteur et déficiences motrices

Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens et autres cérébrolésés et aux familles



Pesnelles
61500 Neauphe-Sous-Essai



02 33 28 11 86



Allo Info Assistance
03 21 89 89 89

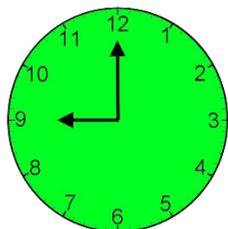


aemtc@wanadoo.fr



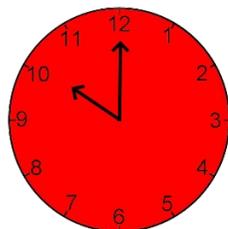
www.traumatisescranienscerebroleses.org

Horaires du lundi au vendredi de 9h00 à 10h00



9h00

à



10h00

Association française contre les myopathies (AFM-téléthon)



51 rue des Rosiers
Impasse Matignon
14000 Caen



02 31 74 40 39



delegation14@afm-telethon.fr



<http://afmdelegation14.blogs.afm-telethon.fr>

Association Française des Sclérosés en Plaques



Résidence Edelweiss
1D rue Pierre Gringoire
14 000 Caen



02 31 72 25 40



maryseturgis14@gmail.com



www.afsep.fr

Association des familles de traumatisés crâniens



3 rue Isaac Newton
14200 Hérouville-Saint-Clair



02 50 28 49 22
07 77 22 47 84



sg.aftc14@yahoo.fr



<https://gem14.fr>

Association des patients atteints de polyarthrite et de spondylarthrite



CHU, 17e étage
Avenue Côte de Nacre
CS 30001 - 14033 Caen Cedex



02 31 92 69 61



alihakem@hotmail.fr

Association des paralysés de France Handicap Calvados



12 rue du stade de Venoix
14000 Caen



02 31 35 19 40



02 31 35 19 49



dd.14@apf.asso.fr



<http://apf14.blogs.apf.asso.fr>

France Parkinson



02 31 97 58 24



franceparkinson14@yahoo.fr



www.franceparkinson.fr

Association spina-bifida handicap



5 allée de la Hoguette
14760 Bretteville-sur-Odon



www.spina-bifida.org



06 89 30 18 57



stephanazzi.sylvie@orange.fr

Handicap mental

Autisme apprendre autrement



Adresse siège associatif
Chemin de la Solidarité
06510 Carros



www.autismeautrement.org



IME Les Coteaux Fleuris
(Dives sur Mer)
02 61 53 07 10



secretariat.imelcf14@abaautisme.org

Association de parents et amis d'enfants inadaptés



15 rue Elie de Beaumont
14000 Caen



02 31 15 51 20



02 31 15 51 25



asso@apaei-caen.org



www.apaei-caen.org

Association de parents et amis d'enfants inadaptés



7 rue de l'hôtel de ville
14160 Dives-Sur-Mer



02 31 91 21 54



siege@apaeicf.org



www.apaeicf.org

Association de parents et amis d'enfants inadaptés



17 rue des Noës Davy
BP 50091 14504 Vire Normandie



02 31 68 08 41



association@apaeibocage.fr

Association de parents et amis d'enfants inadaptés



8 rue Charles Léandre
14000 Caen



02 31 86 10 50



02 31 86 87 84



siege@apaeipapf.fr

Association des éclaireurs et éclaireuses de France Normandie



9 rue de l'Avenir
14460 Colombelles



02 31 78 15 15



02 31 78 15 16



normandie@eedf.asso.fr



www.ecles-normandie.fr

Association sports et loisirs les papillons blancs



Le 1901, Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion
14000 Caen



06 61 75 56 92



bernard.bitot@neuf.fr

Autisme Basse-Normandie



54 rue Eustache-Restout
14000 Caen



02 31 52 04 27



autisme.basse.normandie@orange.fr



www.autisme-basse-normandie.org

La Cerisaie



1 Rue Nicolas Oresme
BP 6298
14000 Caen



02 31 93 11 02



cerisaiecaen@gmail.com



www.cerisaiecaen.com

Trisomie 21 Calvados



9 bis rue Saint-Germain
14000 Caen



02 31 24 89 04



trisomie21calvados@yahoo.fr



www.facebook.com/trisomie21calvados

Handicap psychique santé mentale

Union nationale des familles et amis de malades psychiques



Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion,
14 000 Caen



02 31 85 24 87



14@unafam.org



www.unafam/calvados.org

Association d'usagers en santé mentale

ADVOCACY Normandie



Maison des Associations
1018 quartier Grand Parc - Bureau 116
14 200 Hérouville-Saint-Clair



02 31 94 70 25
06 38 95 89 44



delegation.regionale@advocacy-normandie.fr



www.advocacy-normandie.fr

Espace convivial citoyen de Caen



3/5 rue Singer
14000 Caen



02 31 86 11 79
06 73 74 72 98



caen@advocacynormandie.fr

Adora France



Le 1901 Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion
14000 Caen
Handicap visuel



06 18 08 91 06



association.adora.france@gmail.com

Association nationale des parents d'enfants aveugles



06 73 75 55 91



catherine.fossard498@orange.fr



www.anpea.asso.fr

À vue de truffe (Association de chiens guides d'aveugles)



6, rue Brière
14120 Mondeville



02 31 39 61 53



avuedetruffe@orange.fr



www.avuedetruffe.com

Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants (AVH Calvados)



5 rue Roger-Bastion
14000 Caen



02 31 85 71 57
06 29 36 49 28



comite.caen@avh.asso.fr
clubinformatique.caen@avh.asso.fr



<http://caen.avh.asso.fr>

Cecitix



1 via Molvena
14111 Louvigny



02 31 34 66 86



cecitix@wanadoo.fr



www.cecitix.fr

Handuo tandem Caen



54, quai Amiral Hamelin
14000 Caen



02 50 28 66 40



handuo.caen@gmail.com



www.handuo-caen.fr

Laboratoire de transcription et de recherche pour aveugles et amblyopes



40 avenue Clémenceau
14000 Caen



09 86 38 03 93

06 15 96 31 47

06 62 19 27 77



latra.dva@orange.fr



<http://latra.dva.pagesperso-orange.fr>

Les auxiliaires des aveugles



Délégation départementale du Calvados

Maison des associations

8 rue Germaine Tillion

14000 Caen

(Accueil sur rendez-vous)



02 31 28 97 75



lesauxiliaires14@gmail.com



www.lesauxiliairesdesaveugles14.com

M'as-tu vu

Accès à la lecture des enfants déficients visuels



mastuvucalvados@gmail.com

Retina France



Service Retina Info

05 61 30 20 50

06 61 55 99 81



noel.halle.retina14@gmail.com



www.retina.fr

Handicap auditif

Oreille et son



Maison des Associations

8 rue Germaine Tillion

14 000 Caen



07 69 40 28 14



oreille.et.son@gmail.com



<http://oreilleetsoncaencalvados.over-blog.com>

Association des sourds de Caen et du Calvados



9 rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen



asccalvados@outlook.com

Association de parents d'enfants déficients auditifs du Calvados



Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion
14 000 Caen



secretariat@apedac.fr



www.apedac.fr

Association de parents d'enfants sourds



apesourds14@gmail.com



Page Facebook APES 14

Visuel LSF Normandie

Cours de langue des signes française



1 rue Edmond Gombeaux
14000 Caen



02 31 91 76 80



contact.normandie@visuel-lsf.org



www.visuel-lsf.org

Polyhandicap, handicaps/maladies rares

Alliance maladies rares Normandie



11 rue des Mésanges
14610 Villons Les Buissons



06 73 74 09 29



nicole.delperie@orange.fr



www.alliance-maladies-rares.org

En chœur pour Huntington



Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion
14000 Caen



06 62 35 77 53



yvan.le-goff@ac-caen.fr

Handy, rare et poly



Maison des Associations, Le 1901
8 rue Germaine Tillion
14000 Caen



02 31 74 07 08



handy.rare.et.poly@wanadoo.fr



www.handyrareetpoly.fr

Tous handicaps et divers

Association pour adultes et jeunes handicapés



13 rue Charles Sauria
ZAC Object'Ifs Sud
14123 Ifs



02 31 35 17 70



02 31 35 17 78



contact@apajh14.asso.fr



www.apajh14.org

Comité régional handisport de Normandie



Le Pentacle,
5 avenue Tsukuba



06 74 92 47 82



normandie@handisport.org



www.handisport-normandie.org

Comité départemental sport adapté du Calvados



5 Avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair



07 82 99 36 22



cdsa14@ffsa.asso.fr

Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés



Groupement Manche-Calvados
38 rue Pasteur
14120 Mondeville



02 31 84 68 28



02 31 83 00 92



fnath.14@wanadoo.fr



www.fnath.org

Handicap mieux vivre accueil



31 boulevard Georges Pompidou
14 000 Caen



02 31 72 35 34



hmva2@orange.fr



www.handicap-mva.org

Handi'chiens Alençon

Chiens d'assistance pour personnes handicapées



250 avenue du Général Leclerc
61000 Alençon



02 33 29 51 26



contact.alencon@handichiens.org



www.handichiens.org

Handiuni

Étudiants handicapés



Université Caen Normandie
Esplanade de la Paix
Bâtiment L,
Bureau SE S16
14032 Caen Cedex 5



02 31 56 58 53



handiuni@unicaen.fr



www.handiuni.fr

Ladapt Normandie

Réinsertion sociale et professionnelle des personnes handicapées physiques



14 rue Henri Spriet
14120 Mondeville



02 31 35 60 80



02 31 35 60 89



caen@ladapt.net



www.ladapt.net

Ligue de sport adapté de Normandie



5 Avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair



02 31 95 86 80

07 82 52 25 52



louise.roucher@ffsa.asso.fr



www.sportadapte-normandie.org

Le monde de Loris (Activités culturelles, artistiques et sportives pour enfants et adolescents handicapés)



40 bis rue de Baron
14790 Fontaine-Etoupefour



06 08 69 75 88



lemondedeloris@orange.fr



www.lemondedeloris.fr

Les Fracadingues

Théâtre



Le 1901, Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion
14000 Caen



06 66 50 66 18
06 52 95 44 52



fracadingues@orange.fr

Structure ouverte pour handicapés et inadaptés adultes



Siège social :

Espace Yvonne Guégan n°25
22 rue Géo Lefèvre
14000 Caen



Siège administratif :

3 rue de Courseulles
14480 Villiers-Le-Sec



02 31 80 15 53



sophia.calvados@gmail.com



www.sophia14.fr

Document écrit en français facile à lire et à comprendre.



Transcrit par l'ESAT de l'APAEI de Caen.

Site de Saint-André sur Orne.

